

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

J U I N 1725.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur*

AVIS AU PUBLIC,

CE Journal continuera de paroître regulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine: On en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Republique des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe sçavante, &c.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Juin 1725.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature ;
& autres Remarques curieuses, depuis le
mois dernier.*

*Contenant la suite de la Dissertation de Mr. l'Abbé
de Vertot, sur les sermens usités parmi les Fran-
çois. La premiere partie se trouve dans le pré-
cedent Journal de Mai.*

I L'Empereur Louïs le Débonnaire, fils
de Charles Magne, voulant assurer la fortune de
Charles le Chauve, le dernier & le plus cheri de
ses enfans, déclara en pleins Etats quel devoit être
son partage ; & il obligea, disent les Annales, les
Evêques, les Abbez, les Comtes, & les Vassaux
de lui prêter serment de fidélité : *Sicque jubente
Imperatore, Episcopi, Abbates, &c. fidelitatem sa-
cramento firmaverunt.*

Le même Charles le Chauve devenu Roi de
France, se plaignit dans le Concile de Toul de la
perfidie de Gannelon, Archevêque de Sens, con-

vaincu d'entretenir des intelligences criminelles avec *Loüis le Germanique*, quoiqu'il eût prêté serment de fidélité à Charles en quatre occasions différentes ; car il m'avoit engagé sa foi, dit ce Prince, dans le tems qu'il n'étoit que Clerc de ma Chapelle ; il avoit réitéré ce serment à sa Promotion à l'Épiscopat, & les Peres du Concile lui représenterent qu'il avoit encore fait ce même serment dans le tems du partage de l'Empire entre les enfans du Débonnaire, & enfin au Couronnement de son Souverain : *Post repetita roties sacramenta.*

Je ne m'arrêterai point à entasser tous les sermens que l'on trouve dans cette seconde race. Je ne fais que marquer les matieres en passant, & je cherche moins la multitude des faits que les différences qui s'y rencontrent. J'observerai seulement qu'il paroît par ces Actes du Concile de Toul, qu'il y a près de 900. ans que les Evêques dans le tems de leur Promotion à l'Épiscopat, prêtoient ce serment de fidélité à nos Rois. Il faut remarquer cependant que ce n'étoit point sans repugnance ; & que quand ils pouvoient s'en dispenser, ils ne donnoient qu'une simple promesse de fidélité sans serment. On mit même cette différence entre les Evêques & les Abbez, que les Evêques promettoient seulement, & que les Abbez comme les Laïques juroient la fidélité, comme on le peut voir dans les *Annales de St. Bertin : Episcopi profitentes illi fideles fore ; Abbates verò sacramentis promiserunt.*

Mais l'établissement des Fiefs sous la seconde race, fit naître les sermens féodaux, dont aucun Ordre de l'Etat ne fut exempt dans la suite. Telle en fut l'origine.

Les Gouverneurs des Provinces ou des Villes, abusans de la foiblesse du Gouvernement, se perpétuèrent insensiblement dans leurs emplois. Ils les

rendi-

rendirent bientôt héréditaires ; & d'Officiers destituables à la volonté du Prince, ils s'érigèrent insensiblement en petits Souverains.

Ils s'assujettirent ensuite des vassaux ; & ils ne tenoient plus à la Couronne que par les différens sermens de fidélité qu'ils prêtoient à nos Rois.

Il y avoit deux sortes de sermens : le serment simple, qu'on appelloit communement serment franc ; & le serment lige. Le premier ne regardoit que le fief que le vassal tenoit du Prince ou du Seigneur suzerain. Telle étoit la Province de Bretagne ; donc quelques Ducs prétendoient ne devoir à la Couronne qu'un serment simple ; & seulement pour la terre & le fief qu'ils tenoient originairement de la Couronne ; & l'on rendoit ce serment debout, l'épée au côté, les mains sur l'Évangile, & avec le baiser.

Le serment lige tomboit aussi bien sur la personne que sur le fief du vassal : tel étoit le serment que les Rois d'Angleterre devoient autrefois à la Couronne pour le Duché de Guyenne, ainsi que le reconnut Edoïard III. & comme on le peut voir dans Froissard.

Ce mot de *serment lige* venoit, selon quelques Auteurs, d'un ancien usage de lier le pouce au vassal, ou de lui ferrer les mains dans celles de son Seigneur, pour marquer que le vassal étoit lié par son serment. On le rendoit nuë tête, à genoux, les mains jointes, sans épée, sans éperons & sans ceinture.

Ce serment renfermoit différentes obligations, que Fulbert Evêque de Chartres rapporte dans une de ses Lettres à Guillaume Duc d'Aquitaine, & que ce Prélat dit avoir prises lui même des Écrivains de son tems les plus autorisez : *Qua ex librorum auctoritate notati.*

Le vassal par son serment s'engageoit au Prince

de lui conſerver la vie & les membres ; qu'il ſeroit en ſuret  dans les forterelles qu'il lui confiolt, & il y avoit m me de ces Ch teaux qu'on appelloit ſp cialement *fiefs jurables*, parce que le vaſſal, outre l'hommage & le ſerment commun de fidelit , en faiſoit un particulier d'ouvrir les portes de la forterelle en tous tems   ſon Seigneur, & ſoit qu'il f t en guerre ou en paix, *pacatus vel non pacatus* : & ſoit qu'il ſ'y pr ſent t   la t te de ſon arm e, ou avec ſa maiſon & ſes ſeuls domeſtiques, *ad magnam vel ad parvam vim*. Quelques-uns de ces vaſſaux en devoient ſortir quand le Prince y entroit ; d'autres pouvoient y reſter. Quelquefois ils n' toient tenus ſimplement que de ſouffrir   chaque mutation de Souverain qu'on arbor t ſes enſeignes ſur les tours, & qu'on y fit trois fois ſon cri de guerre : rontes diff rences qui varioient ſelon la nature diff rente des inſ odations.

Le vaſſal qui pr toit le ſerment lige  toit oblig  de ſervir ſon Seigneur en perſonne & envers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir, except  contre ſon Pere ; & tant en guerre qu'en jugement, c'eſt  -dire,   ſervir d'Affeſſeur pour juger les cauſes de ſes  gaux, conform ment   l'inſtitution de la Juſtice des Pairs. Il devoit ſe rendre utile   ſon Seigneur. Fulbert explique cette utilit  des ſecours qu'il devoit au Prince quand il  toit en guerre : *Auxilium Domino ſuo fideliter praſtet*. On ſ voit le nombre de troupes que les grands vaſſaux devoient   la Couronne, ſoit qu'ils fuſſent Laïques, ou du premier ordre du Clerg .

Les grands Officiers pr toient ſerment pour leurs Charges. On y avoit annex  la juſtice & quelques revenus annuels. Le but de ces inſ odations  toit de rendre ces Offices h r ditaires comme les Gouvernemens l' toient devenus. Le Conn table juroit

juroit Dieu son Créateur, & par sa foi & sa loi, de servir le Roi son Maître sans épargner sa vie & jusques à la mort inclusivement, ainsi que porte la formule de ce serment.

Bertrand du Guesclin recevant l'épée de Connétable des mains du Roi Charles V. la tira du fourreau, & plein d'une noble confiance en son courage, je jure, dit-il, en adressant la parole au Prince, que je ne l'y remettrai jamais que je n'aye chassé les Anglois de vôtre Royaume: serment qu'il accomplit.

Le Chancelier juroit de bien & loyaument conseiller le Roi, de lui garder son patrimoine, & le profit de la chose publique; qu'il ne serviroit à autre Maître ne Seigneur qu'à lui, & que ne robes ou profit ne prendroit de quelque Seigneur que ce soit, &c.

Nos Rois exigeoient cette sorte de serment de leurs Chanceliers dans un tems où les Grands de l'Etat ne faisoient point de difficulté de prendre des Princes alliez de leur Maître, des pensions qu'ils appelloient fiefs de bourse, & dont ils faisoient même des sermens particuliers. Mais il étoit bien juste que le Chef de la justice & des Conseils du Roi n'eût point de part à ces engagements étrangers:

Tous les sermens de ces grands Officiers étoient des sermens liges. On les prêtoit à genoux, nuë tête, les mains jointes, & dans celles du Prince, & de la même maniere que les prêtoient les vassaux de la Couronne.

C'est l'assujettissement à ces différentes cérémonies qui donnoit tant d'éloignement aux Evêques pour les sermens, & ils croyoient que l'obligation de mettre leurs mains entre celles du Prince, comme une marque de vassalité & de dépendance, bleissoit

blessoit la supériorité de leur caractère : *Manibus enim datis more Francico fidelitas promittebatur.*

Est il juste, disoient ces Prélats assemblez à Cressly, & qui s'expliquoient par la pume éloquente de Hincmar, que des mains qui ont été consacrées par une onction céleste, & que la Langue des Evêques qui est devenue la clef du Ciel, soient profanées par des sermens qui ne conviennent au plus qu'à des Laïques? *Manus enim chrismate sancto peruncta &c. & lingua Episcopi que facta est clavis cœli. . . ut secularis, super sancta juret?*

Cependant ce même Hincmar ayant rendu la fidélité suspecte au Roi Charles le Chauve, ce Prince l'obligea dans le Concile de Pontyon de prêter un serment précis de fidélité. C'est de quoi ce Prélat fit depuis des plaintes si savantes & si amères, dans un Ouvrage qu'il composa exprés en forme d'apologie. Il y employe l'autorité de l'Ecriture, il cite les Peres, les Papes, les Conciles, pour faire voir qu'on devoit se contenter à l'égard d'un Evêque d'une simple promesse de fidélité : *Non aliud sacramentum nisi libellos professionis.* Il semble à l'entendre qu'on ait violé nos plus saints mystères. Il n'étoit cependant question que du même serment que les Evêques avoient fait sous le Regne de Louis le Débonnaire, que la plupart avoient renouvelé au Roi son fils, que les Abbez prêtoient sans répugnance, & que le Prince croyoit être en droit d'exiger indifféremment de tous les Sujets. Hincmar étoit à la vérité un des plus sçavans hommes de son siècle, ennemi des nouveaux, & zélé défenseur de la doctrine de l'Eglise, mais trop jaloux de l'honneur & du succès de ses sentimens particuliers. Il s'étoit hautement déclaré dans l'Assemblée de Cressly contre ce qu'il appelloit l'abus des sermens

mens, & il se voyoit avec une douleur mêlée d'une secrete honte, l'apostat d'une opinion dont il eût voulu être le martyr.

Ses successeurs eurent moins de vivacité. On ne parla plus de la promesse. Les Evêques prêtèrent serment. Arnould Archevêque de Rheims, dit Hugues Capet, écrivant au Pape, nous a prêté un serment qui doit servir de prélatif contre tous ceux qu'il avoit déjà faits, ou qu'il pourroit faire à l'avenir: *Quod contra praterita & futura valeret sacramenta*; d'où il semble résulter que ce Prélat avoit prêté le serment de fidélité aux derniers Rois de la seconde race.

Yves de Chartres qui vivoit sous le règne de Philippe I. nous fournit de nouvelles preuves de la pratique constante de ces sermens que les Evêques prêtoient à leur promotion à l'Episcopat. Radulphe, dit-il, dans sa Lettre au Pape Paschal, n'a pû obtenir le consentement du Roi pour être promu à l'Archevêché de Rheims, qu'il n'eût fait le serment de fidélité que les Archevêques de Rheims, & les plus saints Evêques de France ont toujours prêté à nos Rois *Quam pradecessoribus suis Regibus Francorum antea fecerunt Rhemenses Archiepiscopi & ceteri regni Francorum quamlibet religiosi & sancti Episcopi*. Il est vrai que ces Princes pour s'accommoder à la pieuse délicatesse des Evêques, & pour laisser même une juste distinction entre un ordre si respectable & les Abbez; nos Rois, dis-je, se contenterent d'abord qu'ils fissent ce serment à la simple vûe du livre des Evangiles: *Inspectis sacrosanctis Evangelis*, comme le Concile de Meaux.

On trouve dans le 10. Tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, la forme de ce dernier serment, tel que le prêta Guillaume le Maire Evêque d'Angers. „ Je me presentai, dit ce Prélat, „
devant

„ devant le Roi Philippes (c'est Philippes le Bel)
 „ l'étole au col & croisée, je mis la main sur
 „ l'estomac en présence des saints Evangiles, pour
 „ lors le Seigneur de Chamberi Chevalier me
 „ dit, vous jurez au Seigneur Roi & à son fils
 „ la loyauté, & que vous conserverez son corps,
 „ ses membres, sa vie, ses droits & son honneur
 „ temporel. . . . C'est ainsi que vous jurez; & je
 „ répondis: oui je le jure: „ *Ita juratis, & nos*
respondimus, ita juro.

Cette sorte de serment est encore plus développée dans un compromis que firent l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Liege & le Duc de Brabant vers l'an 1332. & dans la personne de Philippe de Valois.

„ Ce que lesdits Archevêque, Evêque, & Duc
 „ ont promis tenir en bonne loyauté, les Prélats
 „ la main au pectus en la présence des saints Evan-
 „ giles, & sans y toucher, & selon ce qu'à leur
 „ honnête état appartient & l'y Duc par son ser-
 „ ment.

La présence du Confesseur du Roi étoit requise dans ces mêmes sermens. “ Celui qui fait serment de féaulté, dit l'ancien Livre de la Chancellerie de France, doit être en habit honorable, & a-t-on accoutumé de le faire au Roi; & le doit-on, l'étole au col, les mains au pectus ou poitrine, & non pas les mains jointes comme l'hommage.

Le serment devoit se prêter pour le plus tard quarante jours après la main levée de la régale. *Ipse tamen electus*, dit Philippe le Bel, *tenebatur bonâ fide nos adire infra quadraginta dies post suspensionem regalium & nobis juramentum fidelitatis prestare.*

Les Evêques ne devoient ce serment qu'à la seule personne

personne du Roi, quand même leurs Evêchez étoient situés dans des Provinces du Royaume qui avoient des Comtes ou des Ducs particuliers : *Sive sint Duces, sive Comites, aut alii Domini temporales*, dit le Roi Charles VII. écrivant au Pape Eugene IV. *Sumus enim*, ajoute ce Prince, *unicus Prælatorum & Ecclesiarum hujusmodi princeps, protector & conservator.*

Philippe le Bel dont nous venons de citer l'Ordonnance, déclare expressément dans la main levée qu'il accorda à l'Evêque d'Angers, que, si le Comté d'Anjou venoit à être séparé de la Couronne, l'Evêque ne feroit aucun serment qu'au Roi même : *Episcopus non teneretur facere hujusmodi juramentum Comiti Andegavensi.* Et Pierre Roger Archevêque de Rouën, & depuis Pape sous le nom de Clement VI. étant sollicité par Philippe de Valois de prêter serment de fidélité à Jean Duc de Normandie son fils, ce Prélat voulut s'en dispenser, & allegua pour raison, qu'il ne devoit ce serment qu'au Roi de France : & il fallut que le Roi Philippe lui donnât des Lettres patentes en date de l'an 1334. par lesquelles ce Prince déclaroit que cette prestation de serment ne pourroit tirer à conséquence pour les Ducs de Normandie qui ne seroient pas, comme le Prince Jean, héritiers présomptifs de la Couronne.

A l'égard du cérémonial, il a changé dans la plus grande partie. Le Prélat ne met plus d'étole ; il paroît seulement en camail & en rochet, & il prête serment à genoux les mains jointes & dans celles du Prince. Le grand Aumônier y tient la place du Confesseur du Roi. On ne fait plus de difficulté de jurer sur les saints Evangiles, & ce qui paroisoit un abus à Hincmar, est devenu un devoir pour ses successeurs. Mais c'est que la chaleur de

nos disputes vient souvent moins de la différence qui se rencontre dans les Sujets, que de l'émulation qui se trouve dans les esprits, & de la supériorité que nous voulons prendre sur les opinions des autres.

Après tout, ce Hincmarc & les Evêques de son tems devoient avoir d'autant moins de peine à prêter ces sermens, qu'eux-mêmes prenoient grand soin d'en exiger de leurs Souverains pour la conservation de leurs privilèges. Ils ne mettoient point la Couronne sur la tête de ces Princes, qu'ils n'eussent obtenu la promesse ou le serment de les protéger & de les défendre; *A vobis perdonari petimus, &c.* Nous vous demandons, dit le même Hincmarc; en adressant la parole à Loüis le Begue qu'il alloit sacrer, que vous conserviez nos droits, nos privilèges & nos libertez. Et le Prince répondit: *Promitto vobis, & perdono canonicum privilegium*: Je vous promets & donne ma parole que je conserverai exactement vos privilèges.

Il est bien vrai que les Seigneurs & les Grands de l'Etat prétendoient, ainsi que le rapporte Mr. de Marca, que ces paroles devoient moins s'entendre d'un serment que d'une simple promesse, & purement gratuite: & ce sçavant Prêlat ajoute que ces termes *promitto, perdono*, que Loüis le Begue prononça, ne devoient pas avoir plus d'étendue que ceux de *concedo, indulgeo*, Oüi je vous le promets, je veux bien vous l'accorder. Mais cependant, si l'on consulte l'usage, le plus sûr interprète des textes douteux, il faut convenir, comme on le voit dans les relations différentes de leurs sacres, que nos Rois, après avoir prononcé le *perdono*, mettoient la main sur le livre des Evangiles, ce qui sembloit faire de cette promesse un serment formel.

Peut-

Peut-être, & qu'il me soit permis de hasarder cette conjecture, qu'il étoit arrivé de ces sermens de nos Rois, comme de ceux des Evêques dont je viens de parler. Ce ne furent d'abord que de simples promesses, si l'on s'attache avec rigueur à la lettre & au stile ordinaire de nos anciennes Chroniques, mais qui passoient pour de véritables sermens dans des siècles où régnoit plus de bonne foi & de simplicité. On les revêtit depuis de différentes formalités, à mesure que les hommes avoient moins de probité & plus de méfiance; & ces promesses prirent ensia le nom & le caractère de sermens, par la cérémonie qu'on ajouta de mettre la main sur les choses saintes, & par toutes les imprécations dont on dévoüoit les parjures à la vengeance divine.

Nous n'avons vû ni autels ni reliques dans les sermens qui se firent au Traité d'Andelaw, le seul qui nous soit resté de la première race.

Il ne paroît pas même de serment dans celui de Strasbourg fait vers l'an 842. entre Charles le Chauve & Loüis le Germanique. Ces Princes déclarent seulement qu'ils font alliance, & qu'ils s'unissent pour l'amour de Dieu, pour le soulagement du Peuple Chrétien, & pour leur commune défense : *Pro Deo amur, & pro Christiano populo, & nostro commun salvament* : Jargon mêlé de Latin & de Gaulois, appelé Roman, & dont s'est formée insensiblement la Langue Françoisé.

Le reste pour le mois prochain.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Cercueil*.

E N I G M E.

Quoique douce, quoique polie,
 Je ne passe point pour jolie:
 Je suis piquante cependant,
 Et dans le monde uniquement,
 Pour les délices de la vie.
 Il est peu de fêtes sans moi;
 Ce n'est que sur les morts que je fais mon ouvrage;
 A peine est il parfait qu'on le condamne au feu,
 Et tout ce que je fais est pourtant pour l'usage
 Des gens du meilleur goût & du plus haut étage,
 Car pour les indigens je travaille fort peu.
 Pour me bien employer il faut un peu d'adresse,
 Je me gâte dans la paresse,
 Je m'engraisse au travail de moment en moment;
 Je reçois de la nourriture,
 Mais jugez quelle est ma nature,
 Tel que je la prends je la rends à l'instant.

III. Paris. Le 10. Avril l'Academie des *Inscriptions & Belles Lettres* fit sa rentrée publique. Mr. de la Carne lut à cette occasion une Histoire d'Agathocles, Tiran de Syracuse. Mr. de Fonsémagne lut une Dissertation sur la succession à la Couronne conservée dans les branches collaterales masculines de la premiere race des Rois de France. Mr. Bose lut l'Histoire des Rois du Bosphore, & Mr. l'Abbé Sallier lut une Dissertation sur la jalousie des derniers Historiens Grecs contre les Romains. Le lendemain l'Academie Royale des Sciences fit aussi sa rentrée publique. Mr. de Fontenelles, Secretaire perpetuel, ouvrit la séance par la lecture de l'Éloge funèbre de Mr. de Litte, celebre Medecin Anatomiste de Cordes en Albigeois, qui étoit membre

de cette Academie. Cette pièce fut admirée, comme tout ce qui part de la plume de Mr. de Fontanelles. Il déclara ensuite que Mr. de Bernouilly, fils du celebre Géometre de ce nom, avoit gagné le prix de la fondation de Mr. Rouillé. On lut ensuite quatre Dissertations, la premiere de Mr. de Lisle, fameux Géographe, sur la grandeur de Paris, comparée géométriquement aux plus grandes Villes du monde, spécialement à celle de Londres, qu'il prouva être d'un vingtième plus petite que Paris. La seconde sur la maniere de sçavoir l'heure solaire pendant le jour, sans pouvoit s'y tromper, & cela par le moyen d'une petite machine en forme de Cadran, inventé par Mr. de la Fai, Capitaine de Cavalerie, Académicien, qui en fit lui-même la lecture. La troisième, sur ce que l'homme parvenu à sa dernière croissance, décroît de plusieurs lignes pendant le jour, & croit au contraire de plusieurs lignes pendant la nuit. Cette Dissertation fut luë par son Auteur même, qui est Mr. Moran, Chirurgien, Académicien, lequel en reçut un aplaudissement general. La quatrième, par ou finit la sçéance; étoit le memoire présenté au Conseil d'Etat sur la fabrique du *Fer blanc* par la Compagnie qui s'est offerte d'établir une telle Manufacture dans le Royaume.

La nouveauté du sujet exposé par Mr. Moran dans la Dissertation, qui d'ailleurs étoit fort bien écrite, fit un extrême plaisir à l'Assemblée; & le petit extrait que nous en allons donner ne déplaira pas. Il attribue la croissance du corps humain à une raison physique, sçavoir: " Que le corps " durant la nuit étant couché horizontalement, les " parties n'en sont point affaiblies les unes sur les " autres, & qu'elles se gonflent par la fermentation " des humeurs, qui alors ne sont point dissipées & "

„ ne transpirent point, comme elles font par les
 „ exercices du jour. Il a observé que les talons &
 „ la plante des pieds, qui étoient aplatiss le soir en
 „ se couchant, sont gonflés le matin en se levant,
 „ & que même la peau du crâne. ayant la tête
 „ rasée, (car il faut avoir la tête rasée pour faire
 „ cette expérience) est enflée de quelques lignes
 „ de plus en se levant qu'en se couchant. Il ajoute
 „ que les parties ossées de la tête & des pieds
 „ sont elles-mêmes susceptibles de cette croissance
 „ & décroissance, parce que des corps plus durs
 „ que ces parties-là, croissent & décroissent, & il en
 „ rapporte des exemples. „ Mr. Moran ajouta
 qu'il avoit fait lui même l'expérience de cet évé-
 nement par une machine qu'il a inventée, laquelle
 il offrit à l'usage de tous ceux qui souhaiteroient
 de s'y mesurer, & il décrivit cette machine avec
 beaucoup d'enjoûment. Ce fut Mr. l'Abbé Bignon
 qui présida à cette Assemblée, ayant à ses côtez
 Mr. le Maréchal de Tallard & Mr. de Torci, & il
 résûma avec la sagacité ordinaire tout ce qui avoit
 été lû. Plusieurs Seigneurs étrangers, & quantité de
 personnes de distinction s'y trouverent aussi. Le 14.
 Mr. de Maurepas, Secrétaire d'Etat, fut reçu à
 l'Académie Royale des Sciences, à la place du Père
 Gony Jésuite, & le 19. l'Académie Françoisé choisit
 Mr. l'Abbé d'Antin, Evêque Duc de Langres, pour
 remplir la place vacante par la mort de l'Abbé de
 Roquette.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **M***adrid.* Les François établis en Espagne ont eu à essuyer toute la mauvaise humeur des Espagnols causée par le renvoi de l'Infante. La Cour & les Grands prennent toujours cette affaire fort à cœur, & dans la premiere chaleur, on ne s'attendoit à rien moins qu'à une entiere rupture entre cette Couronne & celle de France. La suspension du Commerce, & deux Decrets qui furent publiez, dès qu'on en eut reçu ici la nouvelle, sembloient l'annoncer; par le premier de ces Decrets, le Prince Regnant annulloit les Articles du Contract de Mariage de l'Infant Don Carlos avec Mademoiselle de Beaujelois; & par l'autre, il étoit exprellément enjoint aux François établis dans le Royaume d'en sortir dans un tems limité, ou de se faire naturaliser. Les Troupes qui étoient en *Andalousie* avoient ordre de marcher en *Catalogne*; mais une Lettre écrite par le Duc de Parme au Prince & à la Princesse Regnante sa Fille, par laquelle Son Altesse Serenissime leur representoit que la grande disproportion de l'âge du Roi Très-Christien avec celui de l'Infante, étoit l'unique raison de son renvoi, a, dit-on, fort calmé les esprits; & les choses sont à present beaucoup radoucies. Le 24. Mars Mademoiselle de Beaujelois, qui étoit partie le 20. de Madrid, joignit la Princesse sa Sœur à *Aranda de Duero*, & le 25. qui étoit le Dimanche des Rameaux, ces deux Princeses sejour-

nerent à Burgos. Elles se sont aussi arrêtées pendant quelques jours à Lerma, à cause des Fêtes de Pâques, & ont de là continué leur route pour se rendre à Bayonne à petites journées. L'Infant Don Carlos, à qui Mademoiselle de Beaujolois étoit destinée pour Epouse, ne l'a vû partir qu'avec un extrême regret: Ce Prince en a été, dit-on, malade de douleur, & on ne sçait si la Cour ne prendra pas le parti de la faire revenir.

II. Le Jeudi Saint, le Prince Regnant fit la cérémonie de laver les pieds à 12. pauvres vieillards, qui furent ensuite servis à table par ce Prince; & le soir la Famille Royale alla faire ses Stations dans les sept Eglises marquées pour gagner les Indulgences. Le 1. Aril, jour de Pâques, il y eut Chapelle publique au Buen-Retiro, où tous les Grands & les Chevaliers de la *Toison d'or* assisterent revêtus du grand Collier de l'Ordre, & au retour au Palais, le Prince & la Princesse Regnante reçurent les complimens sur les Fêtes, de toute la Cour & des Ministres étrangers. Il s'est tenu divers Conseils extraordinaires sur le renvoi de l'Infante, auxquels tous les Ministres ont assisté, & on parle même de rappeler les Plénipotentiaires qui sont à Cambrai. Madame la Marquise de Lede, veuve du Général de ce nom, a été gratifiée d'une pension de mille pistoles, le Marquis de Monte Major a été fait Membre du Conseil des Indes, & le Regiment d'Infanterie de Haveau a été donné au Brigadier Don Pedro Storff. Don Bruno de Zabala, ci-devant Gouverneur de Buenos Ayres, a aussi été élevé à la Dignité de Lieutenant Général des Armées. Le Prince Regnant a disposé de l'Evêché de Malaga, vacant par la démission du Cardinal Alberoni, en faveur de Don Diego de Torro de Villalobos, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, & Grand
Vicaire

Vicaire du même Diocèse, & de celui de Barcelonne, en faveur de Don Bernard de Ximenes de Cascante, Abbé de St. André. Les Vaisseaux le St. Louis & le St. Ferdinand de 76. pièces de Canon chacun, & qui ont été nouvellement construits en Biscaye, étant heureusement arrivez dans la Baye de Cadix, le Marquis Mari est parti d'ici pour aller prendre le Commandement de l'Escadre qui doit croiser pendant cet Eté dans la Mediterranée sur les Corsaires d'Alger. Les Officiers dont les Regimens sont en quartier dans la Catalogne, ont ordre de se rendre à leurs postes, & on doit renforcer incessamment les Garnisons de Barcelonne & de Montjoüi.

III. La Cour partit le 4. après midi pour Aranjuez, où elle restera jusqu'au commencement de Juin, & le 10. le Prince des Asturies & les Infants s'y rendirent, de même que les Ambassadeurs du Roi de la Grande-Bretagne & de L. H. P. les Etats Généraux. Comme on a été informé ici par un Exprés du départ de l'Infante de la Cour de France, on fit partir le 11. les Equipages & les Officiers de la Maison destinés à la servir sur la route, & le soir ils furent suivis par le Marquis de Ste. Croix, Grand d'Espagne, Grand Maître de la Maison de la Princesse Regnante, & par la Marquise de Las Nievez nommée sa Gouvernante, qui doivent l'aller recevoir sur la Frontiere des mains du Duc de Duras & de la Duchesse de Tallard qui sont chargés de la conduite. Cette Princesse n'ira pas de Bayonne à St. Jean de Luz, mais elle se rendra à St. Jean pied de Port, & cela à la requisition du Prince Regnant son Pere, afin qu'elle puisse passer plus commodément les Pyrenées. On assure aussi que la Princesse Douairiere d'Espagne & Mademoiselle de Beaujelois sa Sœur qui reviennent en France, arriveront en même-tems sur la Frontiere; & que

l'échange de ces Princesses se fera le même jour. C'est Mr. de Lesleville, Intendant de Bearn, qui est chargé de la part de S. M. T. C. de signer & délivrer l'Acte de remise de l'Infante aux Espagnols, & de prendre d'eux l'Acte de sa réception, avec celui des joyaux & pierreries dont le Roi lui fait présent. On croit que le Prince & la Princesse Reignante iront au-devant d'elle jusqu'à Pampelune, & que la Cour partira pour ce voyage au mois de Juin. Le bruit court que la vieille Reine Doña Isabelle d'Espagne, Veuve du feu Roi Charles II. qui depuis quelques années se tenoit à Bayonne, va faire sa résidence à Rome.

IV. Les Corsaires de Barbarie ont enlevé depuis peu quelques Barques à la vûe d'Almeria; surquoi on a fait partir de Malaga deux Fregates & une grande Galiotte, pour couvrir les Côtes de Grenade. On achette quantité de provisions pour avitailler l'Escadre Hollandoise commandée par le Vice-Amiral Sommelsdjck, que l'on apprend être partie de Texel pour venir dans ces Mers croiser sur les Corsaires, conjointement avec les Vaisseaux Espagnols qui l'attendent dans la Méditerranée, sous les ordres du Marquis Mari; mais on n'apprend pas encore que cette jonction se soit faite. On continue en Andalousie les préparatifs pour le Camp dont on a ci-devant parlé, & qui se formera au mois de Mai.

V. La Cour portera le deuil pendant un mois pour la mort du Czar, qui lui a été notifiée. Mr. Grimaldi, Gentilhomme Genoïse, est arrivé ici en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la République de Genes. Le Prince Galitzin, Envoyé de Russie en cette Cour, est rapellé, & a ordre de se rendre à Paris: C'est le Prince Shetbarof qui lui succede & qui vient le relever. Le Marquis de Risbourg n'at-
tend

tend que les dernières instructions pour se rendre à Barcelonne, & les Troupes qui sont en Andalouſie ont ordre de marcher vers la Catalogne. Le Prince Regnant a donné le Gouvernement des Iſles Philip-pines à Don Ferdinand Valdez de Tanon, Capita-ne dans le Regiment des Gardes à pied, & le Grand Vicair de Malaga n'a été nommé à l'Evêché de la même Ville, que ſur le refus qu'a fait le Pere Garcia de l'accepter, ſous prétexte qu'à caule de la groſſe penſion que le Cardinal Albetoni s'eſt reſervée ſur ce Benefice, il n'étoit pas en état d'en ſoutenir la Dignité. Il ſe répand un bruit que la Cour a envoyé à Vienne un Agent ſecrer, pour y entamer une négociation importante.

VI. *Cadix.* Le Conſul François qui faiſoit ici ſa réſidence, a reçu ordre d'en ſortir dans l'eſpace de 24. heures, & en 15. jours des Etats de la Mo-narchie, & les Négocians de la même Nation éta-blis en cette Ville, à Malaga, à Alicante, & ail-leurs, n'ont pas été peu embarrasſez de pareils or-dres qu'ils ont reçus. La plûpart d'enr'eux ont mis leurs biens & effets en ſureté, cependant, comme nous l'avons dit ci-deſſus, les choſes n'ont point été pouſſées à l'extrémité. On ne reçoit aucune nou-velle du Bâtiment d'avis qui eſt attendu de *Vera-Cruz*; ce qui fait craindre qu'il n'ait eu le malheur de périr. Les dernières Lettres de Cartagene por-tent que le nouveau Viceroi de *Perou* eſt heureuſe-ment arrivé à Lima, où il a fait divers Reglemens avantageux au Commerce de ce Pais; & qu'on s'at-tendoit que la Foïe de Porto-Bello ſeroit beaucoup meilleure cette année que les précédentes, Son Exc. ayant engagé les Négocians de cette Ville d'y porter leur argent conjointement avec ceux de Car-tagene. Le départ de la Flotille pour la Nouvelle Eſpagne, n'eſt pas encore fixé.

VII. *Portugal. Lisbonne.* Le Roi ayant fait sçavoir au nouveau Viceroy des Indes, Don Saldanha de Gama, qu'il eût à s'embarquer, ce Seigneur monta le 5. Avril à bord du Vaisseau le *Noire Dame de délivrance*, de 60. pièces de Canon, pour partir de Compagnie avec deux autres Vaisseaux de 40. Canons chacun destinés pour Macao. Seize Bâtimens chargez pour diverses Provinces du Brezil, attendent le départ de ce Convoi; qui n'attend lui-même qu'un vent favorable pour mettre à la voile, de même que les Vaisseaux pour Fernambuc, & ceux du Roi de la Grande-Bretagne qui sont ici, & qui doivent passer à Gibraltar & Port-Mahon. Sa Maj. a fait embarquer de riches presens qu'Elle envoie à l'Empereur de la Chine, & c'est Mr. Alexandre Metelo de Souza & Menezes, qui est nommé à l'Ambassade de cette Cour, & qui est chargé de les presenter à ce Prince. Ils consistent en deux Coffres couverts de velours verd en broderie, l'un d'or & l'autre d'argent, remplis d'Etoffes de France d'or & d'argent, plusieurs Tables de Marbre, un Lustre d'argent fait à Rome, plusieurs Caisses de bijouteries de Paris & de Londres, comme Tabacieres, Etuis & autres curiositez, & un Lavoir d'argent du poids de 5600. marcs, dont la façon a coûté à Londres 4000. livres sterlings. Le nouveau Viceroy avant son embarquement a prêté en cette qualité le serment de fidelité entre les mains du Roi, & plusieurs Gentilshommes de la Cour sollicitent pour faire le voyage avec l'Ambassadeur qui va à Pekin. Don Joseph de Melo, Chevalier de Malthe, & Frere du Comte da Ponte, est arrivé ici chargé de quelques Faucons dont le Grand Maître fait present au Roi, & de la procuration de ce Prince, pour tenir en son nom sur les Fonds de Baptême le Fils nouvellement né au Comte de Villa Flor son

Neycu

des Princes, &c. Juin 1725. 409

Neveu, dont la cérémonie s'est faite avec beaucoup de solemnité. Le 14. le Roi accompagné des Infants alla à Salvaterra prendre le divertissement de la chasse dans le Parc.

VIII. Le 15. Mars l'Academie Royale tint son Assemblée ordinaire, mais le Comte de Riceira, qui en est Directeur, se trouvant indisposé, ne pût y assister, ni prononcer l'Éloge de l'Infant Don Antoine Frere de Sa Majesté, de la naissance duquel on célébroit ce jour-là l'anniversaire. Ce Discours a été imprimé, & est generalement aplaudi. On acheve l'impression des voyages de Fernandez Mendez Pinto, augmentez de ceux d'Antoine Terriceira; c'est un volume in folio, & qui sera très-curieux. On mande de Temar, petite Ville de l'Estremadoure, que la nuit du 6. Fevrier dernier on avoit aperçu dans le Ciel entre les Villes d'Abbrantes & de Ponsiete, un Phenomene de la figure d'une Lance, d'une si grande clarté qu'elle effaçoit celle de la Lune, qui se mut près d'un quart d'heure d'Orient en Occident, & qui s'éteignit ensuite avec un bruit pareil à celui d'un coup de Canon. Ce Phenomene a été vû de plusieurs personnes dignes de foi, qui y ont fait une attention particuliere.

IX. Quelques Corsaires ont paru de nouveau sur les Côtes de ce Royaume, & un Vaisseau de Guerre Hollandois qui étoit entré le 2. dans le Port de cette Ville, en partit le 13. pour leur aller donner la chasse. Le premier Avril qui étoit le jour de Pâques, le Roi accorda le pardon au Comte de Rio qui étoit exilé depuis deux ou trois ans dans l'Isle de Tercere, au sujet d'une affaire qu'il avoit eu avec une Religieuse du Monastere d'Audiscelles, & il doit partir au premier jour un Vaisseau pour l'aller chercher. Sa Majesté a rempli diverses Charges vacantes dans le Grand Conseil, dans celui des Finances,

Finances, & en d'autres Tribunaux, après en avoir demandé l'avis à son Conseil Privé. Il est arrivé un Courier de Rome qui a apporté les Bulles pour sept Evêques du Brezil & de la Chine. On travaille à recruter les Regimens, dont quelques-uns sont fort affoiblis. Le 17. la Flotte destinée pour Fernambuc se mit en Mer de compagnie avec deux autres Vaisseaux qui vont aux Indes, & le nouveau Viceroi de Goa & l'Ambassadeur de la Chine sont à bord d'un de ces derniers Bâtimens.

X. *D'Arouca*. Le 22. il arriva une incendie en cette Ville, qui réduisit en cendres le Monastere Royal des Bernardines. Le feu prit d'abord à un Magazin de bois sec, dans lequel on avoit laissé tomber par négligence un peu de braize. Comme c'étoit pendant la nuit, les flammes devinrent bientôt si violentes qu'elles gagnerent le toit qui étoit au niveau de l'un des Dortoirs. De là elles se communiquèrent par le moyen de la charpente qui étoit fort vieille, à deux autres Dortoirs contigus; puis à un Magazin d'huile, qui ne fit que leur donner une nouvelle force. Tous les Habitans de la Ville y accoururent, mais sans pouvoir y donner aucun secours. Les Religieuses étoient dans leurs Cellules & toutes au lit, lorsqu'elles se virent environnées de flammes. Jamais effroi ne fut pareil au leur. Il fallut pour les sauver arracher les grilles de fer d'une fenêtre, par laquelle elles se jetterent toutes, de même que l'Abbesse Dona Louïse Maria d'Acusha, Feraz, Sœur du Secretaire du Conseil de Guerre. Cependant malgré la confusion où elles se trouverent, & leur grand nombre, puis qu'elles étoient plus de 130. sans les Pensionnaires & autres, il n'en a péri aucune. Tous leurs habits & les provisions du Couvent ont été consumées. Il n'y a eu que l'Eglise, un Grenier & un Dortoir, qui ayent échapé de l'incen-

Incendie, parce qu'ils l'ont voutez. Cette perte est d'autant plus grande que ce Monastere est un des plus illustres du Royaume par son antiquité, ayant été fondé il y a plus de 500. ans par la Reine Dona Maralda, & qu'il étoit un des plus somptueux par la magnificence de ses Bâtimens, la richesse de ses revenus, & l'étenduë de sa juridiction. On assure que le Roi fournira une somme considerable pour aider à rebâtir cette Maison.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I, **R**ome. Les Ceremonies qui se sont observées à Rome pendant la Semaine Sainte & les Fêtes de Pâques, meritent bien un Article particulier, d'autant plus que le Pape a assisté à toutes avec un zèle infatigable & une pieté édifiante. Le 25. Mars, qui étoit le Dimanche des Rameaux, S. S. tint Chapelle avec le Sacré College, où elle fit la benediction & la distribution des Palmes, & ce fut le Cardinal de Polignac qui célébra la Messe. Le Mercredi Elle officia dans sa Chapelle privée, distribua la Communion à toute sa Famille, & l'après midi elle assista à l'Office des Tenebres dans la Chapelle Sixtine, avec 28. Cardinaux qui s'y trouverent. Le Jeudi S. S. fit la consecration des Saintes Huiles, Elle entendit la Messe celebrée par le Cardinal Paulucci, & porta processionnellement le Venerable dans la Chapelle Pauline. S'étant ensuite renduë sur la grande Loge du Vatican, le Cardinal Falconieri y fit lecture de la Bulle *in Cœnâ Domini*, qui fut fulminée à l'ordinaire, après quoi
Elle

Elle donna la Bénédiction au peuple qui s'étoit assemblé en foule devant le Palais. De là le St. Pere descendit dans la Salle des Ducs, où il lava les pieds à 12. pauvres Prêtres Pelerins, & les servit lui-même à table, mais sans aucun faste, ce qui fut aussi observé à la table des Cardinaux. L'après-midi il entendit le second Office des Tenebres, accompagné du Sacré College. Le Vendredi Saint le Pape fit l'Office du jour en Paremens noirs, conformément à l'ancien Rituel, ce qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoient pratiqué; & l'après-midi il se fit porter à *St. Jean de Latran*, où il passa la nuit en prieres jusqu'au lendemain à 5. heures, sans avoir pris d'autre nourriture que deux tranches de pain & un verre d'eau, ensuite de quoi il officia pontificalement dans la même Eglise, & baptisa 9. personnes, 3. hommes & 6. femmes. Après ces Ceremonies qui furent fort longues, S. S. prit seulement une tasse de Chocolat, & entendit des Confessions jusqu'au soir.

II. Le premier Avril jour de Pâques, le Pape accompagné de 30. Cardinaux descendit du Palais Vatican dans la Basilique de St. Pierre, où il célébra la grande Messe, & distribua la Communion aux Cardinaux Diacres; au Connétable Colonna qui se trouva à cette fonction comme Prince du Trône, aux Conservateurs & Prieurs du Peuple Romain; après quoi S. S. monta dans la Loge, & donna la Bénédiction au peuple au bruit des décharges de l'Artillerie du Château St. Ange. La Princesse de Toscane reçut aussi cette Bénédiction d'une des fenêtres du Palais du Cardinal Corradini, où S. S. lui envoya ensuite des rafraichissemens. Le Lundi les nouveaux Conservateurs furent admis à l'Audience du St. Pere, entre les mains duquel ils prêterent le Serment de fidélité, & étant ensuite descendu

rendu dans la Chapelle de l'Appartement nommé des Paremens, il y entendit la Messe chantée par le Cardinal Spinola. Le Mercredi S. S. fit pour la premiere fois la Benediction des *Agnus Dei* en plus grand nombre que jamais, ce qu'Elle continua les deux jours suivans, étant accompagnée chaque fois de onze Cardinaux. Quantité de Noblesse & de peuple se trouverent à ces fonctions, & le 7. elle en fit la distribution dans la Chapelle ordinaire à quantité de Seigneurs étrangers, & à un nombre infini de Pelerins qui sont ici, & qu'on fait monter à 70. mille. L'empressement que chacun a d'avoir de ces *Agnus* est d'autant plus grand, qu'on leur attribue déjà plusieurs miracles; & que le Pape, de la main duquel on les reçoit, est en odeur de sainteté, par les vertus éminentes dont brille toute sa conduite. La Princesse de Toscane se trouva à cette distribution, dans un petit Chœur qu'on avoit élevé exprès à côté des Bains: S. S. lui fit present de la premiere partie de ces *Agnus* qui avoit été trempée dans lesdits Bains, & après la cérémonie, de la serviette ou tablier qu'elle avoit devant elle.

III. Nous avons suivi le Pape dans tous les differens exercices de devotion jusqu'au 7. Avril, & pour ne pas interrompre cette relation, nous avons omis plusieurs choses assez interessantes que nous allons reprendre.

Le 25. Mars la Grande Princesse Veuve de Toscane tint sa premiere assemblée dans son Appartement, ayant déclaré qu'elle en tiendrait une chaque semaine; & que pour éviter le cérémonial, ce seroit en maniere d'une simple conversation; ce qui y attira un concours extraordinaire de Noblesse. Le 28. S. A. R. alla laver les pieds à douze Pelerins dans l'Hôpital de la Trinité, les servit à table, & leur donna 40. ducats; & sur le soir cette Princesse
accom-

accompagnée de ses principales Dames & Gentils hommes, alla dans 5. Carrosses à six chevaux visiter les quatre Eglises de la Porte Sainte, avec l'agrément du Pape. S. A. R. a aussi assisté à toutes les fonctions qui se sont faites pendant la Semaine Sainte au Vatican. L'Ambassadeur de Venise a présenté à S. S. au nom de la Republique la Relique d'une Cuisse du Bienheureux Jean Orsini, mort depuis 600. ans Evêque de Trau en Dalmatie. Cette Relique étoit dans une urne de cristal, avec des ornemens d'or massif par le dehors, & S. S. la fit d'abord poser sur l'Autel de la Chapelle, où Elle celebre tous les jours la Messe, jusqu'à ce qu'Elle puisse l'envoyer à l'Eglise Cathedrale de Benevent, pour laquelle elle la destine. Le 5. le Cardinal Merlini, en qualité de Legat Apostolique, remit au fils aîné du Chevalier de Sr. George de la part du Saint Pere, les Langes qui lui avoient été destinés par Clement XI., & qui sont estimés 8000. écus. Le Pere Fouquet Jesuite a été sacré par le Pape Evêque *in partibus*, de même que le frere de Mr. Coscia qui étoit Grand Vicaire de S. S. à Benevent. Les Cardinaux Paulucei & Ottoboni ont aussi sacré, l'un le nouvel Evêque de Cesene, & l'autre son suffragant de l'Evêché de Sabine. Le 6. il y eut une seconde Assemblée dans l'Appartement de la Princesse Violante de Toscane, ce qui doit continuer tous les Mecredis pendant le séjour qu'elle fera à Rome S. A. R. a été visitée en Soutanne courte par les Cardinaux Ottoboni, Polignac, Gualthieri, Belluga, & autres, au nombre de neuf. Le Prince Ottojano Medicis est arrivé ici de Naples.

IV. On a remis au 15. l'ouverture du Concile Romain qui étoit fixé au 8. pour donner le tems d'arriver aux Evêques étrangers qui sont invitez de s'y trouver. Le 10. le Pape donna Audience à quel-

ques-

ques-uns de ces Evêques qui se trouvent déjà en cette Ville, & il fit entendre aux autres qu'ils ne doivent pas y assister, qu'ils eussent à retourner dans leurs Diocèses. Le 12. après-midi il se tint au Palais en présence de Sa Sainteté une Congregation préparatoire, pour servir de préliminaire au Concile, à laquelle assisterent 31. Cardinaux, les Archevêques, Evêques, & Abbez appellez au Concile, les Procureurs des Evêques absens, & les deux plus anciens Protonotaires, sçavoir, Mrs. Farfetti & Ceva. Le Pape en fit l'ouverture par un discours rempli de sagesse, par lequel il fit entendre entre autres, " qu'il avoit pris la résolution d'assembler " un Concile non par aucun desir de nouveauté, " (ce qu'il repeta plusieurs fois) mais pour reduire " en pratique les Decrets du Concile de Trente, " contre lesquels il s'étoit introduit une infinité " d'abus, dont lui-même en avoit découvert un grand " nombre en plusieurs Eglises, & dont il avoit autre- " fois été nommé Visiteur par le feu Pape Clement " XI. ajoutant que son bon plaisir étoit que ce Con- " cile portât le nom de Latran; que les Evêques " exemts qui n'avoient pas élu un Metropolitan " selon la disposition dudit Concile de Trente eus- " sent à le faire dans un certain tems, sans cesser " pour cela d'être immédiatement sujets au St. Siège; " qu'on admettroit audit Concile de Latran les Pro- " cureurs des Evêques absens, qui produiroient de " légitimes raisons de leur absence, en exhibant " par eux les Actes de leurs procurations en bonne " forme, lesquels seroient examinez par deux Evê- " ques Députez à cet effet. „ On nomma après cela les Officiers du Concile, & on remit à la premiere Congregation à en nommer les Théologiens & les Canonistes. Le Pape pria les Cardinaux de lui désigner les Sujets qu'ils estimeroient dignes d'être employez

employez dans une affaire de cette importance ; & outre les prieres que le Clergé Seculier & Regulier est chargé de faire à cette occasion, il fut ordonné de dire tous les Jeudis une Messe du St. Esprit dans toutes les Eglises, & les autres jours une Collecte ou Oraison, pour obtenir l'assistance de Dieu dans une œuvre si sainte ; après quoi la Congregation se sépara. La Grande Princesse de Toscane a vû les belles antiquitez qui se conservent dans l'Hôtel de Ville, où elle fut reçue par les Conservateurs du Peuple Romain qui lui firent servir une splendide Collation. Le Cardinal Zonedari lui a fait présent d'un Corps saint, & le Duc de Gravina a donné au fils nouvellement né au Chevalier de St. George un Bijou estimé 1500. écus. Le 13. il y eut examen d'Evêques. Il s'est tenu aussi au Vatican une Congregation particuliere, composée des Cardinaux Paulucci, Ottoboni, Corradini, Pipia, & Ptolomei, avec Mts. Anfidei & Magella nouveau Consulteur du St. Office au sujet du démêlé qu'il y a entre cette Cour & celle de Turin, & qui n'est pas encore ajusté.

V. Mr. le Trésorier Celigola est parti pour Civita-Vechia, afin de donner ordre au départ de deux Galeres destinées, l'une pour Malthe & l'autre pour la Sicile. La premiere doit recevoir sur son bord le Chevalier Olivieri, qui va porter au Grand Maître l'Epée benite. Le Cardinal Cinfuegos reçut dernièrement un Exprés de Vienne, dont les dépêches sont tenues fort secretes ; & Sa Sainteté en a aussi reçu un de Mr. Massei son Nonce à la Cour de France, qu'on croit être au sujet du renvoi de l'Infante en Espagne. On a imprimé les Homelies que le Pape à present Regnant a prononcées dans son Eglise de Benevent, au nombre de 73. On a aussi imprimé un recueil de ses Synodes Diocessains en

un volume in folio , & on acheve l'impression d'un autre volume qui contient ses Synodes Provinciaux. On remarque de plus en plus le goût qu'a S. S. pour l'antiquité ; elle a fait revivre la veille de Pâques l'usage de baptiser les enfans par immersion ; & il ne tiendra pas à Elle de ramener le Clergé à la simplicité de la primitive Eglise. Le 14. le St. Pere alla coucher à *St. Jean de Latran*, afin de s'y trouver tout porté le lendemain pour l'ouverture du Concile.

VI. Cette ceremonie se fit le 15. de la maniere suivante. Sur les neuf heures du matin le Pape étant descendu dans la Salle des Paremens, se revêtit de ses Habits Pontificaux. Le sacré College composé de 29. Cardinaux, les Evêques qui doivent assister au Concile , & les Procureurs de ceux qui ne peuvent s'y trouver en personne , s'y étoient rendus habillés pontificalement, de même que les autres Prélats qui étoient en Ville ; & vers les dix heures la Procession solennelle commença au son de toutes les Cloches de la Ville, & se fit au tour de la place de l'Eglise de *St. Jean de Latran*, qui étoit tenduë d'une toile, pour qu'elle pût marcher à couvert. Le Pape étoit porté dans la chaize, ayant la Mitre sur la tête, & un Cierge allumé à la main ; & lorsque la Procession fut arrivée dans l'Eglise, à l'endroit marqué pour tenir le Synode, on y recita les Prieres ordinaires, & S. S. y célébra une Messe basse du St. Esprit ; lorsqu'elle fut achevée le Pape ouvrit le Concile par un excellent Discours, par lequel il expliqua les raisons qui l'avoient porté à le convoquer. Les matieres qui doivent y être traitées furent proposées, de même que l'ordre des sessions. On tint ensuite une conference, & la premiere Congregation fut indiquée au 19. Tout ce qui sera proposé dans cette Congregation, doit, dit-on, être

reçu fort secret, jufqu'à ce qu'on juge à propos de le rendre public. On publiera alors par des imprimés les décisions qui auront été faites, Mr. Majella ayant été nommé pour les minuter, & l'ordre qu'on a établi, & que s'il n'y a point d'opposition fur une matiere entre le jour qu'elle aura été propofée, & le Dimanche fuyant, on les fera imprimer toutes avec l'approbation, pour fervir de regle aux Evêques qui ne le feront point trouver au Concile. Tels font les préliminaires de cette Affemblée, qui tient en fufpens toute la Chrétienté. Le foir le Pape retourna coucher au Palais Vatican ; & le 16. après avoir vifité les quatre Eglifes de la Porte faine, S. S. alla dîner dans le Refectoire des Dominicains de *Ste. Marie Majeure*.

VII. Le principal objet du Pape dans la convocation de ce Concile, eft, à ce qu'il paroît, la reforme de la Difcipline Ecclefiaftique, & de ramener, s'il eft poffible, le Clergé à la pureté des premiers fiècles de l'Eglife : Ce qui ne donne pas peu d'inquiétude au Sacré College. On debite à ce fujet des chofes fi peu vraifemblables, qu'il faut attendre là-deffus de plus grands éclairciflemens avant d'y ajouter foi. Ce qu'il y a de certain, eft, que la Harangue que le St. Pere a faite à l'ouverture de cette Affemblée, donne matiere à bien des reflexions, S. S. ayant expreffément déclaré que les Cardinaux ne pourront tefter à l'avenir, ni difpofer de leurs revenus, conformément aux anciens Canons qu'Elle a defsein de renouveler, de même que tous les Decrets des Conciles de Nicée & de Trente, particulièrement celui concernant la réfidence des Evêques dans leurs Evêchez, & ces articles font, dit on, partie de ceux qui ont déjà été propofez. Les autres matieres qu'on y doit traiter font, *L'Autorité des Evêques, fur tout dans les jugemens Ecclefiaftiques.*

frastiques. 2. Les vie & mœurs du Clergé. 3. Les Benefices tant par rapport à la collation, qu'à la pluralité. Pour ce qui concerne les Dogmes, on apprend que S. S. a formé une Congregation particuliere, à laquelle Elle a renvoyé l'examen des douze articles du projet d'explication qui a été communiqué au Cardinal de Noailles à Paris par rapport à la Bulle *Unigenitus*; que cette Congregation est composée des Cardinaux Paulucci, Ottoboni, Corradini, Tolomei, Petra, & Pipia; que ces 12. articles ont été approuvés; mais que S. S. pour leur donner plus d'autorité, attendra à les publier qu'ils soient approuvés du Concile. Voici les 12. articles de ce projet qui contient 12. feuilles d'écriture y compris le préambule & la conclusion. On ne sera pas fâché de les trouver ici, étant le fondement de toutes les matieres qui seront vraisemblablement agtée dans cette Assemblée par rapport aux Dogmes, & dont on assure qu'il sera fait douze Canons.

1. Depuis le peché d'Adam personne n'a pû obtenir la vraie Justice ou le Salut éternel, sans la Foi au Mediateur & au Redempteur, plus ou moins étendue ou distincte, selon la diversité des tems & des personnes.

2. La Loi de Moysé neiferoit point par sa propre force la grace necessaire pour accomplir les Commandemens de Dieu.

3. Personne ne résiste à la volonté absolue de Dieu.

4. Pour que dans l'état de la Nature tombée, le Libre arbitre de l'homme soit censé pecher, ou meriter, il n'est pas necessaire qu'il soit dans l'équilibre, & ait un égal penchant au bien & au mal, ou qu'il y ait dans la volonté des forces égales.

5. C'est sans danger d'erreur, que plusieurs cele-

420 *La Clef du Cabinet*

bres Théologiens soutiennent, que toute Grace intérieure est quelquefois refusée aux aveugles & aux endurcis, en punition des pechez précédens. Mais que personne n'ait la hardiesse de dire, que ceux-là ne sont pas coupables devant Dieu, qui étant privés de toute grace, commettent des pechés grieux.

6. Le divin Commandement de l'amour de Dieu, distingué des autres Préceptes, est le principal point de la Religion.

7. Le rapport de toutes nos actions à Dieu, est une chose de précepte, & non pas seulement de conseil, & il ne suffit pas qu'elles tendent à Dieu seulement d'une manière interprétative.

8. Celui qui étant dans l'ignorance de Dieu, ou qui ne pensant pas actuellement à Dieu, ou qui ne faisant pas expressément attention à la malice du peché, commet des pechés grieux, ne laisse pas que d'offenser Dieu.

9. Ceux là ne suivent aucunement la voye sûre du salut, qui dans le Sacrement de Penitence n'exigent pas cet amour de Dieu, que les Conciles d'Orange & de Trente exigent dans le Baptême pour la Justification.

10. C'est une pratique conforme aux Préceptes de l'Evangile & aux regles de l'Eglise, de differer le bienfait de l'absolution aux grands pecheurs, aux pecheurs publics; ou à ceux qui demeurent dans l'habitude, ou dans l'occasion prochaine du peché mortel, ou à ceux qui refusent de se reconcilier, de rétablir l'honneur & la réputation, de réparer leurs scandales, ou qui par leur propre faute remettent de jour en jour à le faire, ou à ceux qui ne donnent que des signes équivoques de conversion, ou à ceux qui négligent d'apprendre les Mysteres de la Foi, ou les Préceptes de la Vie Chrétienne; ou generalement à tous ceux qu'un Confesseur prudent juge n'être pas disposés comme il faut.

11. La lecture de l'Ecriture sainte est à la vérité utile par elle-même, mais elle n'est pas nécessaire à Salut à tous les hommes & à chacun en particulier; & il n'est pas permis à un chacun de l'interpréter comme il lui plaît, & selon son sens particulier, ou de la lire sans la déference respectueuse qui est due aux Pasteurs, ou sans une sincere soumission d'esprit à l'Eglise, à qui il appartient de juger du véritable sens des Ecritures, de leur interprétation & de leur lecture.

12. Si une Excommunication défend manifestement un acte de vraie vertu, ou qu'elle détourne d'un vrai Précepte, elle doit être réputée injuste & invalide, selon les regles de l'Eglise.

On parle aussi beaucoup de la publication de la fameuse Bulle de Paul V. touchant les disputes de *auxiliis*. L'original de cette Bulle avoit été caché sous le Pontificat de Clement XI. par les Peres Augustins qui ont soin de la Bibliotheque du Vatican; & on dit que ce fut de l'avis du Cardinal de Norris leur Confrere qu'ils se saisirent de cet original, qu'ils ont depuis remis entre les mains du Pape regnant qui veut la rendre publique.

VIII. Le St. Pere ne veut entendre parler d'aucune autre affaire pendant la tenuë du Concile. Le 18. il y eut Consistoire secret dans lequel plusieurs Eglises furent préconisées; & le Jeudi 19. la premiere Congregation dudit Concile se tint au Vatican en presence de S. S. Trente-deux Cardinaux s'y trouverent, & 57. tant Archevêques qu'Evêques. On y propo'a les mêmes matieres que le Dimanche précédent, pour être agitées dans l'Assemblée, & toutes furent unanimement approuvées. Le 22. on en propo'a d'autres pour être approuvées le Dimanche d'après, & cet ordre sera observé jusqu'à la clôture.

A mesure qu'on en apprendra le détail, on en fera part. Ce sont de ces choses qui ne doivent pas être ignorées, & qui ne servent pas peu à embellir l'Histoire de nôtre siècle. L'agitation continuelle, & les grandes fatigues qu'essuye le St. Pere, n'alterent en aucune façon sa santé, & ses Medecins ayant essayé de lui persuader de prendre quelque repos, *puisque*, leur répondit-il, *il est certain que l'on doit mourir, ne doit il pas être indifferant que l'on meure au lit ou debout.* On a publié un nouveau Decret de S. S. avec ordre de l'envoyer à tous les Nonces dans les Cours étrangères, par lequel Elle accorde la grace aux apostats qui ont quitté leurs Couvents pour se retirer dans les Pais Heretiques; les assurant, que s'ils y retournent, ils y seront très bien reçus, & qu'on ne leur infligera aucune peine.

IX. *Naples.* Le Prince & la Princesse de Lichtenstein qui étoient ici, en partirent dernièrement pour Rome, au bruit du Canon des Châteaux. Le Vendredi Saint le Cardinal Viceroi, allant à l'adoration de la Croix, mit aux pieds du Crucifix la liste des graces qui étoient accordées aux prisonniers, lesquels furent aussitôt mis en liberté, comme cela se pratique tous les ans. Le Comte de Conversano est revenu de Milan, l'Empereur lui ayant donné la Ville de Naples pour prison, jusqu'à ce que son différend avec le Prince de Franca-Villa soit accommodé; & le 4. Mr. Bufinello Resident de la Republique de Venise, eut Audience publique de S. Em. On équipe 2. Vaisseaux de guerre, pour transporter en Sicile le Regiment de Walis, qui va relever celui de Daun. On équipe aussi quatre Galeres pour aller en course dans les Mers de Sicile, & deux sont déjà prêtes à partir. On a réparé l'enceinte du Château-neuf; la principale porte va être embel-

embellie, & on y doit placer les armes de l'Empereur & celles du Cardinal d'Alban, avec une inscription en marbre, portant que ces travaux ont été exécutés par les soins & pendant le Gouvernement de Son Eminence.

X. *Sicile & Malthe.* Le Comte d'Almenara, à ce que l'on apprend, a été continué par l'Empereur encore pour trois ans dans la Viceroyauté de ce Royaume; & S. Exc. est attenduë de Paletme à Messine, où elle doit passer une partie de l'Été. Les éruptions du Mont *Etna* recommencent à donner ici de l'inquiétude, ce Volcan jettant depuis quelque-tems quantité de fumée & de cendres avec un horrible bruit. Il ne paroît plus de Corsaires sur ces Côtes, depuis que trois Galeres se sont mises en mer pour leur donner la chasse.

Les Lettres de Malthe du 2. Avril portent que les deux Vaisseaux de Guerre de la Religion sont rentrez dans ce Port, & y ont conduit depuis peu six prises, sçavoir, un Corsaire Algerien de 16. pièces de Canon, un de Tripoli des 12. pièces & les 4. autres de Tunis de 6. 7. & 8.

XI. *Venise.* Il tomba au commencement d'Avril en Terre-Ferme des neiges en abondance, ce qui n'est pas fort ordinaire en ce Pays, & il y fit pendant quelques jours un froid aussi âpre que pendant l'Hiver. L'Envoyé de Tripoli qui est allé à la Cour de Vienne, est revenu ici; ce Ministre alla le lendemain de son arrivée visiter l'Ambassadeur de l'Empereur qui lui a rendu sa visite. Le Pape a envoyé à l'Eglise des Dominicains de cette Ville, chez lesquels il a fait son Noviciat, & pris l'Habit de l'Ordre, une Croix, & quatre Chandeliers d'argent, de la valeur de 4000. ducats: ils ont été mis en parade sur le grand Autel, où chacun a la liberté de les aller voir. On a commencé à l'Arsenal la

construction de trois nouveaux Vaisseaux de guerre; & il est arrivé en cette Ville une chaîne de 36. Galériens dont le Duc de Parme fait présent à la République. Mr. Gabriel Boldua a été élu par le Senat Provediteur extraordinaire de Cataro en Dalmatie; & le 21. Mr. Maria Vincenti qui succede à feu Mr. Angelo Zon dans la Charge de Grand Chancelier, revint de Cambrai. L'Envoyé de Tripoli va s'embarquer sur le Vaisseau le Crucifix, qui doit le transporter en Barbarie.

XII. *Florence.* Le Grand Duc a de frequentes indispositions, & ce Prince est fort valetudinaire. Le 1. Avril la Princesse Eleonore eut une legere attaque d'apoplexie; & le 5. elle en eut une beaucoup plus violente qui a été suivie de plusieurs autres. Elle a cependant conservé par le secours des remedes une grande presence d'esprit, mais tout le côté droit de son corps est resté paralytique, & elle est dans un continuel assoupissement. On attribue cet accident au remedes d'un Charlatan auquel cette Princesse s'étoit confié, & qui lui promettoit de diminuer son trop d'embonpoint, mais qui lui ont causé des mouvemens convulsifs, & une contraction de nerfs, qui l'ont reduite dans le pitoyable état où elle est. Le Comte de Watzdorf Agent du Roi de Pologne en cette Cour, est allé à Parme s'aboucher avec Mr. Malanotti Secretaire Imperial. On croit qu'il est chargé de négocier le mariage du Prince Antoine avec une Princesse de Modene. On dit aussi que le but de la Commission de Mr. Colman Résident du Roi de la Grande-Bretagne, est de porter le Grand Duc à ratifier les articles de la Quadruple-Alliance, & de permettre l'entrée des Troupes étrangères dans ses Etats, pour assurer la succession à l'Infant d'Espagne Dom Carlos. Le 8. les Chevaliers de l'Ordre Militaire de St. Etienne s'assem-

s'assemblerent à Pise, s'étant rendus processionnellement au Chapitre au nombre de 220. , & ce fut le Comte de Gherardesca qui porta ce jour-là l'Étendard de l'Ordre: Mr. Marelli en fit l'ouverture par un très-beau Discours, après quoi on procéda à l'élection de ceux qui devoient remplir les Charges. Le Marquis Meriguadagnia a été élu Grand Comtable; Mr. Lanfredani, Grand Prieur; le Chevalier Maringhi, Grand Chancelier; le Chevalier Galassi, Tresorier; & le Chevalier Sozzifanti, Grand Conservateur. Il en est resté quelques-uns en cette Ville avec dispense; & on remarque que dans les différentes Suppliques qu'ils présentent au Grand Duc, ils lui donnent le titre de Grand Maître de cet Ordre, quoique ce Prince n'en ait pas encore pris la Croix.

XIII. *Milan.* On a exposé en public deux très beaux Bustes de marbre, representans l'Empereur & l'Imperatrice regnans, qui furent placés le 3. Avril aux deux côtes de la porte intérieure du Château; & il y eut ce jour par toute la Ville de grandes réjouissances à cette occasion qui durèrent jusqu'au lendemain matin. La Charge d'un des 60. Décussions de cette Ville, vacante par la mort du Comte de Stampa, a été donnée au Comte d'Adda. On continue de reparer les Places fortes de cet Etat; & on dit que les travaux qu'on fait à Mantoue, seront perfectionnés au commencement de Juin.

XIV. *Turin.* Le Roi a été sensiblement touché de la mort du Marquis de Suze son fils naturel, qui avoit été envoyé en Sardaigne, & qui a, dit on, été tué à *Cagliari* de trois coups de stilet par une femme. La Cour a quitté le deuil pour la mort de Madame Royale; & le même soir elle parut en habits magnifiques au Cercle qui se tint chez la Reine. Comme il y a plusieurs Gouvernemens vacans,

cans, on s'attend que S. M. les remplira dans peu, & qu'Elle fera une promotion. La jeune Princesse de Piémont a fait une fausse couche, mais on assure qu'elle a de nouveaux indices de grossesse. Le départ du Roi pour la Savoye est fixé au 28. de ce mois d'Avril. S. Maj. va y prendre les eaux d'Emphion, dont elle se trouva bien l'année dernière; & on a commandé 4000. hommes pour l'accompagner dans ce voyage; ce qui avoit un peu surpris le Ministre de France, que l'on a rassuré, en lui faisant entendre que ce n'étoit que pour exercer les Soldats. On a détaché des différentes Garnisons 800. hommes tant Cavaliers que Dragons qui sont en marche vers Ville-Franche, & qui doivent s'y embarquer, pour être transportés en Sardaigne, & relever les Troupes qui y sont actuellement. On ne paroît prendre ici aucune part aux broüilleries survenues entre les Cours de France & d'Espagne au sujet du renvoi de l'Infante. Le Comte de Masséi qui étoit Ministre Plenipotentiaire de S. M. à Cambrai, est nommé à l'Ambassade de France, & doit être remplacé par Mr. de la Prettuse. On parle d'une entrevûë entre le Roi & le Prince Eugene de Savoye, lorsque S. A. S. viendra prendre possession de sa Charge de Vicaire General en Italie.

XV. *Suisse.* Les passages de Verfoi, que la France avoit fait fermer, ce qui incommodoit si fort les Cantons par raport à leur Commerce, furent rouverts le 11. ce que l'on attribüë aux remontrances du Resident de France & de l'Ambassadeur qui est à Soleure. On n'a encore rien décidé touchant la restitution des Terres que les Cantons Catholiques demandent aux Protestans, qui ont été prises sur les premiers pendant la guerre qu'ils ont eu entre'eux, & qui ont été cedés aux derniers par le Traité d'Arau. C'est ce qui cause en partie leur mesintelligence.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. On ne parle ici depuis le départ de l'Infante, que du Mariage du Roi. On en fait tous les préparatifs, comme d'une affaire arrêtée & conclüe; mais on ne nomme pas la Princesse dont S. M. a fait choix, & on ignore encore, ou on fait semblant d'ignorer celle à qui cet honneur est réservé. La Princesse de Galles, la Fille du Roi de Pologne Stanislas, une Princesse de Lorraine, & diverses autres, ont été mises sur les rangs, & les nouvellistes se sont épuisés à cette recherche; mais en vain. La Princesse qui est attendüe au Trône de cette Monarchie, n'est dit-on, dans aucune Cour étrangere, & ce secret, si on peut appeller secret ce que chacun se dit à l'oreille, ne se dévelopera qu'après l'arrivée de l'Infante en Espagne. Le Roi alla chasser le 10. Avril à Ramboüillet; le 18. ce Prince y retourna & y passa la nuit; & le 19. S. M. fit dans les avenues du Château la revüe des Gardes Françoises & Suisses, auxquels on a distribué des habits neufs. Le Comte de la Feuillade a acheté avec l'agrément du Roi le Regiment de Royal Roussillon Cavalerie, de Mr. Germinon, Brigadier des Armées, pour la somme de 40000. écus; Sa M. a nommé à l'Evêché de la Rochelle l'Abbé de Brancas son Aumônier, & l'un des Agens du Clergé de France; & l'Abbé Milon aussi son Aumônier, à celui de Valence en Dauphiné. Le Marquis de Brancas va remplir l'Ambassade de Suede, & le
Matuis

Marquis de Boissieux, Neveu du Maréchal de Villars, celle de Dannemarck. Le Duc de Richelieu est sur son départ pour son Ambassade de Vienne, & quelques-uns de ses domestiques ont déjà pris les devans. La Cour a pris un deuil de trois semaines pour la mort du Czar qui lui a été notifiée. Mr. Labadie est parti pour aller résider à la Cour du Grand Duc.

II. Ce sera à Chantilly, où le Roi doit se rendre pendant le mois de Mai, que se consommera le Mariage de S. M. & on y prépare un Appartement pour la future Reine, auquel 600. ouvriers travaillent jour & nuit. Mademoiselle de Clermont Princesse du Sang, & Sœur du Duc de Bourbon, est nommée Surintendante de sa Maison: La Maréchale de Boufflers, sa premiere Dame d'honneur: la Marquise d'Ailly, sa Dame d'Atour: le Chevalier de Nangis, son Chevalier d'honneur: le Comte de Tessé, son premier Ecuyer: Mr. de Breteuil, Ministre de la Guerre, son Chancelier, & Mr. Paris du Vernay, Secretaire de ses Commandemens. Les autres Officiers sont, l'Abbé Fleury, ancien Evêque de Frejus, son Grand Aumônier; & l'Abbé de Tavannes, Evêque de Châlons, son premier Aumônier: Mr. de Villacerf, premier Maître d'Hôtel: Mr. Menard, son Procureur General: Mr. Samuel Bernard, son Surintendant, & son Fils a déjà la surviuance de cette Charge: Mr. Lambert, Intendant: Mr. Gerard, Secretaire du Duc de Bourbon, Maître de la Garderobe: Mr. Chiron, Gentilhomme de Chambre du même Prince, son Contrôleur General: Mr. de St. Remi, Chef du Gobelet: Mrs. Rodot, Sache & Briffard, ses Maîtres des Requêtes: Mr. Tartarin, son Avocat General: quatre Ecuyers ordinaires, qui sont Mrs. Dampierre, Sourcy, Baume, & de Szye: Madame Mercier, qui a été la

Nout-

rice du Roi, sa premiere femme de Chambre : Mr. Boudin, son premier Medecin : Mrs. Milain & Maupin, Secretaires du Conseil : le Sr. Banniere, Huissier du Bureau : le Sr. Poitevin, Solliciteur des affaires ; le Sr. Bassin, Huissier du Conseil : le Sr. le Febyre, Tresorier, le Sr. Chevieres, Maître d'Hôtel ordinaire : le Sr. de la Fosse, premier Chirurgien : l'Abbé de Vienne, Conteciller au Parlement, Aumônier ordinaire ; & les Srs. Fevrier. St. Aulaire, Pontac, Fontenay, Aumôniers servans par quartier. Voici la liste des Dames du Palais : la Duchesse de Villars, la Duchesse de Bethune, la Duchesse d'Espernon, la Duchesse de Tallard, la Princesse de Chalais, la Comtesse d'Esmon, la Marquise de Rupelmonde, la Comtesse de Merode, la Marquise de Matignon, Madame de Gontaut, la Marquise de Nesle, & la Marquise de Prie. On juge aisément par routes ces dispositions, que le Mariage du Roi est prochain, cependant la personne de la Reine est encore inconnüe. Mr. le Duc de Bourbon a écrit une Lettre circulaire aux Dames que le Roi a nommées pour former cette Maison, leur notifiant l'honneur que S. M. venoit de leur faire ; & le 24. Mademoiselle de Clermont prêta le serment ordinaire pour sa nouvelle Charge de Surintendante. Cette Princesse se nommera à l'avenir Mademoiselle de Bourbon, & elle tiendra une table pareille à celle de Mr. le Duc de Bourbon son Frere, qui est Grand Maître de la Maison du Roi. Le 27. le Roi signa l'état de tous les Officiers ci-dessus, le prix de leurs Charges fut fixé, & Mr. le Contrôleur General doit en recevoir les soumissions que l'on fait monter à deux millions. La Marquise de Castelane est nommée Dame de compagnie de la jeune Duchesse d'Orleans, qui est à la fin de son terme, & qui fera ses couches à Versailles.

III. Le 24. le Roi alla chasser à Ramboüillet ; d'où il ne revint que 28. & le 29. Sa Majesté y retourna, après avoir disposé de quelques Benefices qui étoient vacans, & dont voici la liste. Le Prieuré de Chafîles en Languedoc, a été donné à l'Abbé de Thovars, parent du Duc de Mortemar; l'Abbaye d'Arroüaise en Flandres, à Don Philippe Lecourcheult, la seconde Dignité du Chapitre de la Rochelle, à l'Abbé Gauthier de Montreüil, l'Abbaye d'Aiguebelle, Diocese de *St. Paul trois Châteaux*, à l'Abbé de Durfort Deyme; l'Abbé de *St. Sauve de Montreüil*, Diocese d'Amiens, à l'Abbé Gedouin, Chanoine de la *St. Chapelle*, & l'un des quarante de l'Académie Française. L'Abbaye de Franquevaux, Diocese de Nismes, à l'Abbé de Mouclas, Grand Vicaire du Diocese de Langres ; & le Prieuré de Charay, Diocese de Viviers, à l'Abbé de Rochechoüart. On s'attend au premier jour à une nouvelle Promotion de 4. Ducs, & 4. Marechaux de France, qui sont les Ducs de Noailles & de Villeroy, & les Marquis de Coetlogon & de Hautefort. Le 2. & le 3. Mai le Roi prit le divertissement de la chasse dans le Bois de Boulogne.

IV. On a envoyé ordre à la Duchesse de Tallard, qui conduit l'Infante en Espagne, de presser son voyage ; cette Princesse passera par Bayonne, & se rendra de là à *St. Jean pied de Port*, pour être remise entre les mains de ceux qui doivent la recevoir. La Princesse Douairiere d'Espagne & Mademoiselle de Beaujelois sa Sœur qui reviennent en France, se rendront en même tems sur la Frontiere, & c'est pour cela que l'on dit qu'elles se sont arrêtées quelques jours à Burgos, afin que l'échange de ces Princeses puisse se faire le même jour, & que les Equipages qui les servent, puissent aussi servir à l'Infante. Le Roi a graufié la Duchesse de Venradour

Madour des meubles qui étoient dans l'Apartment de cette Princesse, consistans entr'autres en 2. lits de damas garnis de galons & de crepines d'or; le portrait de S. M. en estampe garni d'une glace, & ceux du Prince & de la Princesse Regnante en Espagne, qui avoient été envoyés de Madrid. On dit toujours que l'Infant Don Carlos redemande Mademoiselle de Beaujelois, pour laquelle il a une forte inclination.

V. *Paris.* On soupçonne la Cour de Madrid de prendre des engagemens secrets avec les Cours de Vienne & de Turin, & il semble qu'on apprehende ici une rupture avec cette Couronne. On fait marcher vers le Roussillon 33. Bataillons & dix Regimens de Cavalerie & de Dragons, qui étoient en quartier en Franche Comté, pour être à portée à tout événement, & le Marquis de Fimarcon, Lieutenant General des Armées du Roi, & Commandant de cette Province, est déjà parti pour s'y rendre. On y envoie quantité d'Officiers & d'Ingénieurs; on travaille à dresser en différentes Provinces du Royaume des Magazins de Munitions de guerre & de bouche, & Mr. de Lesseville Intendant de Bearn, qui étoit venu ici par congé de la Cour, est retourné dans son Département, pour y faire exécuter les ordres qui lui ont été donnés. Le payement des pensions est suspendu, & il s'est tenu divers Conseils extraordinaires sur les moyens de faire circuler l'argent qui revient de jour en jour plus rare; ce qui fait à présent la principale attention de Mr. le Duc de Bourbon & des Ministres. On envoie de frequens Couriers à la Cour de la Grande-Bretagne; on présume qu'il se négocie quelque chose de particulier; & Mr. Walpole Ministre de S. M. Britannique est vû ici de fort bon œil. L'Abbé de Livry qui avoit succédé au Marechal de

Telé à l'Ambassade d'Espagne, & Mr. Robin soné revenus de Madrid: & la plupart des Consuls François qui étoient dans les Villes de Commerce de ce Royaume, se sont retirez à Marseille & à Toulon.

VI. La route de l'Infante jusqu'à Bayonne est réglée à 31. jours de marche, & 10. de séjour. Sa suite est composée de 226. personnes, dont la dépense est, dit-on, réglée à dix mille livres par jour, non compris les extraordinaires; & les voitures de son équipage consistent en un Carosse du Corps à six places, deux autres de même, & deux à huit places chacun, avec quatre Berlins pour les Officiers & Dames de la suite. Le Roi avant son départ avoit fait offrir à la Garde nommée la Louïfia une gratification de 1800. livres, mais elle s'est civilement excusée de l'accepter. Le 20. on a prit que cette Princesse étoit arrivée à Poitier, avec un dévoyement qui n'a pas eu suite; ainsi elle a continué sa route vers Bayonne à petites journées. On a levé 500. aulnes de Damas de Genes, & 250. aulnes de Taffetas, pour meubler au Palais Royal les Apartemens de Mademoiselle de Beaujelois, qui sera nommée à present Mademoiselle d'Orleans; & la Princesse sa Sœur cadette, Mademoiselle de Chartres: pour ce qui est de la Princesse Douairière d'Espagne, on est encore dans l'incertitude où elle ira faire sa résidence, si ce sera au Château de Vincennes ou ailleurs. Le 17. le Cardinal de Rohan partit pour la belle Maison de Saverne, où il a fait transporter quantité de meubles des plus somptueux; il a mené avec lui six Carosses à six Chevaux avec une suite & des équipages beaucoup plus magnifiques qu'il n'a jamais eu. La Duchesse de Ventadour ne se retire plus au Couvent de Requere, comme on l'avoit dit, & elle vient au contraire occuper aux Thuilleries l'Apartement qu'occupoit cette Emi-

ñence. Cette Dame, à ce que l'on assure, pour cacher à l'Infante le sujet de son départ, s'est dispensée de prendre congé d'elle, cependant elle en reçoit tous les jours des Lettres remplies d'amitié & de tendresse. Le Duc du Maine qui a été malade, se rétablit de jour en jour de son indisposition.

VII. La reconciliation de la Princesse de Conti avec le Prince son Epoux, vient de se faire avec toute la cordialité possible, & après trois ans de séparation: ainsi ce que nous en avons ci-devant dit, étoit prématuré. Par là les deux illustres Maisons de Conti & de Condé se réunissent, ce qui cause une joye inexprimable à la Cour. On avoit auparavant bien fait des tentatives qui n'avoient pas réussi, & la fermeté de la Princesse étoit inébranlable; mais cette grande affaire est enfin terminée, sans qu'on ait stipulé aucune des conditions ci-devant²proposées, & qui en avoient retardé la conclusion. Cette reconciliation s'est faite de la meilleure grace, & sans que ces illustres Epoux aient demandé d'autre gage de leur parfaite réunion, que la sincere amitié qui les fait rapprocher. Voici comme la chose s'est passée. Le 16. au matin la Princesse de Conti fit appeller Mr. de Fontenailles Capitaine des Gardes du Prince son Epoux, pour lui dire qu'elle avoit quelque chose d'importante à cummuniquer à Mr. le Prince de Conti, & qu'il prit la peine de le lui faire sçavoir. Le Prince en ayant été averti, se transporta sur le champ à Port-Royal, où il trouva la Princesse qui le reçut fort bien. Ils se dirent l'un l'autre mille gracieusetés, & après s'être entretenus pendant une heure, ils se mirent à table. Après le repas la Princesse monta en Carrosse avec le Prince, & se rendit à l'Hôtel de Conti, où elle trouva la Mere de ce Prince qui l'embrassa avec les plus grandes marques de tendresse. Tour
l'Hôtel

L'Hôtel retentit d'abord de la joye que ce retour y cautoit; & le Prince qui aime passionnement son Epouse, étoit dans des transports inexprimables. S. A. S. fit le soir un second festin de nôces, au sujet de cette reconciliation, auquel plusieurs Seigneurs & Dames furent invités : la joye étoit au plus haut comble dans tous les convives, jusqu'aux Officiers du Prince & de la Princesse, tous étoient transportés de plaisir; & le soir les deux Epoux couchèrent ensemble pour la premiere fois depuis près de trois ans qu'ils étoient séparés de corps & d'habitation. Le 17. L. A. S. accompagnées de Madame demoiselle de la Roche-sur-Yon, allèrent ensemble à Versailles, pour avoir l'honneur de saluer le Roi, & pour voir Mr. le Duc frere de la Princesse; qui leur témoigna beaucoup de joye de leur raccommodement. Le Roi a accordé au Comte de Roannez de la Maison de Gouffier, la liberté de prendre possession du Duché du feu Marechal de la Feuillade, en payant à ses Héritiers la somme dont ils conviendront pour cela. On continuë à exécuter à la rigueur la Déclaration du 14. Mai 1724. contre les Reformés du Royaume, non seulement dans les Provinces, mais même à Paris, où il s'en trouve quelques familles. Mr. Chores Intendant de Marine à Brest, & Commissaire General des Colonies en Amerique, a été fait Intendant de Canada, à la place de Mr. Robert qui est mort en allant prendre possession de cet Emploi, & on assure que les Ambassadeurs que le Roi a nommés pour aller en diverses Cours, ne partiront qu'après la Déclaration du mariage de Sa Majesté. Le nommé Moïse riche Juif & fameux Négociant de cette Ville, a fait une banqueroute de plusieurs millions, & on a envoyé son portrait à toutes les Marechaussées du Royaume, avec ordre de l'arrêter, & de l'amener ici mort ou vif.

VIII. L'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé du Royaume se fera sans faute à la fin de Mai; & les Prélats qui doivent s'y trouver, se disposent à se rendre à Paris. Mrs. d'Arles & de Marseille sont déjà arrivés. L'Archevêque de Toulouse, & l'Evêque de Montauban ont été choisis par leurs Provinces. Mrs. de Rhodéz & de Mende y viendront pour celle d'Alby. Mrs. d'Auch & d'Oleron, pour celle d'Auch. Mrs. de Soissons & de Châlons sur Marne, pour celle de Rheims. Mrs. d'Autun & de Langres, pour celle de Lion; & pour celle de Tours, Mrs. d'Angers & de Rennes. On assure que sur le bruit qui s'étoit répandu que le Roi devoit épouser une Princesse Protestante, S. M. a envoyé ordre à Rome au Cardinal de Polignac son Ambassadeur, d'assurer le Pape qu'il n'en étoit rien. La Duchesse d'Orleans avoit demandé une pension pour un Officier qui en avoit un extrême besoin, & qui l'avoit méritée par ses services; mais on a fait entendre à S. A. R. que cela ne pouvoit lui être accordé, à cause que les fonds du Tresor Royal ne pouvoient être chargés davantage. Le Prince, la Princesse de Conti, Mademoiselle de la Roche-sur-Yon vont occuper le Palais du Petit Luxembourg; & la Princesse Douairière de Conti reste dans l'Hôtel de ce nom.

IX. Il s'est répandu dans le public une Lettre écrite par Madame l'Abbesse de Chelles fille de feu Mr. le Due d'Orleans, par laquelle cette Princesse explique les sentimens par raport à la Bulle *Unigenitus*, avec une liberté qui a fort déplû à la Cour. Mais bien loin de la désavouer, elle en a signé, & signe tous les jours des copies qu'elle envoie à toutes les personnes de sa connoissance: Cette démarche fait beaucoup de bruit, & on n'est pas sans appréhension que cette Princesse n'engage les ames,

font en grand nombre, de faire une semblable profession de Foi. Les Cardinaux ont gagné leur procès contre les Evêques qui vouloient leur faire supprimer la pension de 6000. livres que le Clergé leur fait à chacun. Les explications de la Bulle ne sont pas encore arrivées. L'Abbé de Rothelin qui étoit allé attendre à Lion le paquet, en est revenu sans l'apporter, & on n'espère plus de les recevoir qu'après la clôture du Concile, par lequel le Pape a, dit-on, rétolu de les faire approuver, pour les rendre plus authentiques. Le 22. le Chapitre general de l'Ordre des Benedictins de Cluny s'assembla dans l'Abbaye de St. Martin des Champs. Ce fut Mr. l'Abbé d'Auvergne Archevêque de Vienne, & Abbé General de cet Ordre, qui en fit l'ouverture par un très beau Discours Latin; & le Cardinal de Bissi, l'Archevêque de Rouën, & Mr. Maboul Maître des Requêtes s'y trouverent en qualité de Commissaires du Roi. Comme l'Abbé & les Religieux ne sont pas en fort bonne intelligence, les séances qui se sont tenuës, ont été assez traversées, & ce Chapitre s'est enfin terminé par la démission de Mr. l'Abbé d'Auvergne, auquel les Moines reformés de cet Ordre ont déclaré qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur Chef, & que s'étant assemblés pour en choisir un de leur Ordre, à l'exemple des Benedictins de la Congregation de saint Maur, ils alloient proceder à cette élection. Cette affaire fait de l'éclat, & peut avoir des suites déplorables.

X. La Compagnie des Indes a reçu avis qu'un de ses Vaisseaux revenant de Mocca, est arrivé à Port-Louis richement chargé. Voici les Arrêts du Conseil qui ont paru pendant le mois d'Avril.

Un Arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au premier Juillet le délai accordé aux Gens d'affaires pour rac-

voir.

voir le remboursement de leurs avances.

Un autre portant nouveau Reglement pour empêcher l'entrée, l'usage, & le port des Etoffes de la Chine & du Levant, & qui fixe les récompenses accordées aux Employés des Fermes sur les saisies qui seront faites desdites Etoffes.

Autre du 10. portant Reglement au sujet des abus qui se sont glissés dans la Librairie & l'Imprimerie, & particulièrement les souscriptions des Livres nouveaux.

Autre du 24. qui prolonge le cours des anciennes especes d'argent jusqu'au dernier Juillet prochain.

Autre pour le payement de la gratification de 13. livres par tête de Negre, & 20. livres pour chaque marc ou matiere de poudre d'or, que la Compagnie de Fenegal & Côte d'Afrique feroit entrer en France, venans des Pais de sa Concession, accordée à ladite Compagnie par l'Article xxiv. des Lettres Patentes de S. M. du mois de Mars 1696. portant établissement de ladite Compagnie.

Une Ordonnance du 12. qui impose la peine des Galeres aux Matelots & gens de Mer qui s'engageront dans les Troupes de Terre ou dans celles de la Marine, sans déclarer qu'ils sont enrôlés dans les Classes.

XI. La Cour quitta le 4. Mai le deuil qu'elle avoit pris pour la mort du Czar. Le départ du Roi pour Chantilly est fixé au 8. Juin, & entre-tems Sa Majesté va presque tous les jours chasser & se promener à Ramboüillet, Maison appartenante au Comte de Toulouse, qu'Elle trouve fort à son gré. Madame la Duchesse de Bourbon est à la Terre de St. Maur, où elle tient une Cour fort brillante & fort nombreuse, & tous les Officiers & Dames nommés pour composer la Maison de la future Reine, lui font leur cour très-assidument. Mr. Fleury,

ancien Evêque de Frejus a prêté le serment entre les mains du Roi en qualité de Grand Aumônier de cette Princesse. S. M. a accordé une pension à la Comtesse de Sabran, & une autre à son fils qui étoit Capitaine d'un Vaisseau du Roi ; & le Marquis de la Fare est rappelé de son Commandement de Languedoc. La Princesse Doüairiere d'Espagne & Mademoiselle de Beaujelois sa Sœur garderont *l'incognito* en revenant ici, où elles se rendront à grandes journées, & comme on apprend que les Troupes Espagnoles sont en mouvement pour défilier en Catalogne, les Milices du Roussillon ont ordre de renforcer les Garnisons de Perpignan & des autres Places Frontieres. L'Abbé de Fontaines, Auteur du Journal des Sçavans, a été arrêté en vertu d'une Lettre de Cachet, & renfermé à la Bastille, pour quelque verité qui lui sera, sans doute, échapée. Il est survenu un differend entre Mr. le Garde des Sceaux & Mr. le premier Président du Parlement, au sujet du titre de Monseigneur que le premier prétend que l'autre lui donne dans la souscription de ses Lettres ; d'autant qu'il a été reconnu en cette qualité, le Roi s'étant en son Lit de Justice. C'est une affaire à décider.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. L'Empereur jouit à present d'une parfaite santé, & a recommencé à manger en public. L'Imperatrice se porte de mieux en mieux depuis la dernière saignée qui lui a été faite, qui a eu un succès merveilleux, & on fait les préparatifs pour le voyage de Laxembourg, où S. M. doit prendre les eaux. Le 8. Avril l'Empereur accompagné du Nonce, de l'Ambassadeur de Venise, & d'une nombreuse Cour, assista publiquement dans la Chapelle du Palais à la Messe qui fut chantée par la Musique, & l'après-midi aux premières Vêpres de l'Annonciation de la Vierge, qui est une des Fêtes des Chevaliers de la Toison d'or. Le lendemain S. M. revêtuë du grand Collier de l'Ordre, & accompagnée de tous les Chevaliers en habits de ceremonie, assista à l'Office du jour; & le 10. Elle donna Audience à l'ordinaire à plusieurs personnes de toutes sortes de condition. La Cour Imperiale ne neglige rien pour contribuer à terminer l'affaire de Thorn. Quelques personnes zélées sollicitoient fort pour qu'on se déclarât ici en faveur des Polonois, mais le Prince Eugene de Savoye a, dit-on, détourné ce coup avec sa prudence ordinaire; la voye de la douceur & de la négociation paroissant la plus convenable. Le Résident de Russie avoit donné de nouvelles assurances à l'Empereur des engagements dans lesquels la Czarine sa Maîtresse étoit entrée avec les Puissances Protestantes, sur quoi

on lui a fait entendre que S. M. Cz. ne devoit pas se hâter de secourir ceux de Thorn, S. M. I. ayant résolu d'interposer sa Médiation, & d'employer tous les moyens possibles pour l'accommoder. Le même Ministre demande aussi que cette Princesse soit reconnue Imperatrice de Russie, ce qui vraisemblablement souffrira moins de difficulté que du tems du Czar son Epoux, pourvû que les interêts du jeune Czartowitz soient conservez, & que la Succession à la Couronne lui soit assurée. Le Duc de Meklembourg a obtenu un nouveau délai de 4. mois pour se soumettre aux conditions qui lui seront imposées. On a envoyé des ordres aux Gouverneurs de Lombardie, de Naples & de Sicile, de donner incessamment des états exacts de leurs Places & des Magazins. Le Comte de Harrach part pour la Cour de Turin, où il va résider.

II. Le 15. l'Empereur sortit pour la premiere fois depuis sa derniere indisposition, & alla en grand Cortège faire ses devotions dans l'Eglise de St. Jérôme, où on avoit établi des prieres de 40. heures. Après le Service la Cour fut très-grosse au Palais; S. M. dîna ce jour-là en public avec l'Imperatrice; & le soir l'Imperatrice Douairiere Amelie, & les Serenissimes Archiduchesses souperent chez L. M. Le 16. l'Empereur accompagné du Prince Héritaire de Lorraine, alla chasser le Lievre à Eberstorf, & revint dîner au Palais. Le 17. il y eut Conseil d'Etat, & S. M. donna plusieurs Audiences. La Porte ne paroît pas contente du peu d'égard qu'on a eu ici aux demandes qu'elle a faites en faveur du Prince Ragotski, & du peu d'accès que les Marchands Turcs ont à Vienne, où on vient de publier un Edit du 4. de ce mois, par lequel il leur est expressément défendu de faire aucun Commerce en détail en cette Ville, ni dans ses Fauxbourgs, sous peine
de

des Princes, &c. Juin 1725. 441

de confiscation de leurs Marchandises. Comme on a été informé que plusieurs familles de Boheme se retiroient en Saxe, on a envoyé les ordres necessaires dans ce Royaume pour arrêter cette desertion. Le Regiment de Cuirassiers du Prince de Portugal, qui étoit en quartier en Hongrie, vient relever dans les Païs-Bais le Regiment de Dragons du Prince Eugene qui passe en Italie.

III. On célébra le 21. par une magnifique fête l'anniversaire de la naissance de l'Imperatrice Doctrianiere Amelie qui entra ce jour là dans sa 53. année. Il y a deux cens Chevaux prêts pour les équipages de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante Generale des Païs-Bas, & l'on ne doute plus que cette Princesse ne parte dans peu pour Bruxelles, quoique l'on n'en sçache pas encore précisément le tems. Le Comte Konigseck Grand Maître de la Maison, aura l'honneur de l'accompagner dans ce voyage. Ce Seigneur, dit-on, a été pourvû du Gouvernement de Luxembourg, & son Gouvernement de Transilvanie est donné au Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de Belgrade. Le Prince de Nassau-Siegen est nommé Capitaine des Hallebardiers; & le Prince de Lignes, Grand Ecuyer. La Duchesse de Wolfembutel Blankenbourg Mere de l'Imperatrice Regnante, est attenduë ici pour la fin de Mai, de même que le Comte de Colloredo Gouverneur General du Milanez. Le 25. l'Empereur & l'Imperatrice partirent pour Laxembourg, où la Cour fera quelque séjour. Les Officiers de la Chancellerie ont ordre de s'y rendre, & il s'y tiendra deux fois par jour des conferences. Le Comte de Dona Ambassadeur de Venise, ayant fini son terme, eut le 22. son Audience de congé, & n'attend pour partir que l'arrivée de Mr. André Cornaro qui vient le relever. Le Marquis de Broglio Ministre du Roi

de

de Sardaigne, retourne à Turin.

IV. On assure comme une chose certaine que l'Empereur, à la sollicitation du Pape, s'est enfin déterminé à se rendre Médiateur dans l'affaire de Thorn. On a dépêché un Exprès à Berlin au Comte de Rabutin Ministre de S. M., pour le faire sçavoir à la Cour de Prusse, & on en a fait part au Ministre de Russie, afin qu'il communique cette résolution à la Czarine. On a aussi envoyé des ordres au Comte de Metsch, pour en informer les Cours du Nord; & on espere que les Puissances Protestantes n'y apporteront aucun obstacle. On ne dit pas encore où se tiendront les Conférences; il seroit de la regle que ce fût sur les Terres de Pologne; mais la Republique qui est resoluë de maintenir ses Privilèges jusqu'à la dernière extrémité, ne paroît contentir à cet accommodement, qu'à condition qu'il ne lui en coûtera rien; & c'est pour cela que l'Empereur est sur le point de faire marcher un Corps de 30. mille hommes de Troupes Imperiales en Silesie, pour faire respecter sa Médiation, agir en cas de besoin, & couvrir ses Pays Héritaires. Le 27. il se tint à ce sujet une grande Conférence à la Cour; & l'Empereur y declara qu'en qualité de Juge suprême, il vouloit faire rendre justice à un chacun.

V. Depuis le renvoi de l'Infante de la Cour de France, celle d'Espagne a pris de toutes autres mesures que celles qui avoient été conceütées, & a cherché à negocier en particulier son accommodement avec la Cour de Vienne. Ces négociations ont été si heureusement conduites, & ont si bien réussi par l'habileté du Baron de Riparda, qui avoit été envoyé ici secrettement de Madrid, & qui se tenoit à quelques lieues de cette Capitale, que ce grand differend qui tenoit depuis plusieurs années l'Europe

en inquiétude, a été terminé lorsqu'on s'y attendoit le moins ; & si secretement qu'aucun Ministre étranger n'en a eu connoissance. Le 30. le **Traité** en fut conclu entre cette Cour & celle d'Espagne, & les préliminaires en ayant été signés par le Prince Eugene de Savoye, les Comtes de Staremberg & de Sinzendorff Ministres de la Conference de la part de l'Empereur, & par le Baron de Ripperda de la part de l'Espagne, l'instrument en fut envoyé le même soir à Madrid par un Exprés qui partit en poste, & qui a dû passer par Genes, pour éviter les Terres de France. Ainsi il n'y a plus nulle apparence que le Congrès assemblé à Cambrai puisse subsister ; la médiation de l'Angleterre & de la France qui s'étoient entremises pour cet accommodement, étant desormais superflüe, & les mesures que l'on avoit prises étant par là déconcertées. On croit que les sollicitations du Pape ont beaucoup contribué à amener les deux Cours au point de se réunir ; & que de part & d'autre on a fait des avances qui ont eu tout le succès qu'on en pouvoit esperer. Le 1. Mai le Baron de Ripperda eut Audience de l'Empereur qui lui fit present d'un diamant de prix ; & S. Ex. attend ici des Lettres de créance pour prendre en cette Cour le caractere d'Ambassadeur d'Espagne. Ce Seigneur est un Gentilhomme Hollandois, qui ayant été envoyé à Madrid il y a quelques années par L. H. P. les Etats Generaux, en qualité de leur Ambassadeur, est passé au service de Philippe V. qu'il a toujours depuis servi avec beaucoup d'attachement, & dont il vient de donner des preuves dans cette dernière occasion. On ignore encore le contenu du **Traité** qui vient de se conclure, & dont les deux Couronnes paroissent très-satisfaites. On sçait seulement que les préliminaires portent ;

1. Que l'Empereur restera **Grand Maître de l'Ordre**

dre de la Toison d'or, & que le Roi d'Espagne pourra aussi le conférer, mais avec quelques changemens.

2. Que tous les Biens confisquez seront restituez de part & d'autre.

3. Que le Roi d'Espagne accorde à S. M. I. le libre Commerce dans tous les Ports.

4. Que la seconde Archiduchesse Leonore-Wilhelmine-Josephe, fille de l'Empereur, née le 14. Septembre 1718., épousera l'Infant Dom Carlos né le 20. Janvier 1716., lequel sera élevé à la Cour Imperiale.

5. Que la ratification du Traité se fera dans l'espace de trois mois, & que les Puissances qui voudront y être comprises, pourront le faire dans l'espace d'un an.

On a donné avis dans les Cours étrangères de ce qui venoit de se passer ; & l'Empereur l'a fait notifier dans toutes les Provinces de ses Païs Héritaires. On ne sçait pas encore comment les Cours de France & d'Angleterre qui s'étoient rendues Médiatrices, s'accommoderont de ce Traité qui a été fait sans leur participation, la suite nous l'apprendra. Au reste il ne pouvoit rien arriver de plus heureux ; puisque, outre que les longueurs toujours inséparables d'un Congrès, sont par là abrégées, l'Europe peut à present se promettre de jouir d'une paix solide, qu'il n'y a pas d'apparence qu'aucune Puissance veuille traverser. Nous avons soin d'éclaircir de plus en plus cette importante nouvelle, & d'en rechercher avec soin les circonstances, pour les rendre publiques ; quant à present voilà ce qu'on en a pû apprendre.

VI. Il s'est tenu une Conference à Luxembourg pour regler la Cour & le départ de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante des Païs-Bas, qu'on dit être fixé au mois d'Août ou de Septembre au plû-tard,

Le 2. Mai cette Princesse commença de prendre les bains de Bade, ce qu'elle a dû continuer pendant huit jours. L'Impératrice Doüairiere Amelie s'est retirée dans le Monastere de Salesiane, pour y passer quelques jours en retraite, & la plus jeune des Archiduchesses fille de L. M. I. qui étoit incommodée d'une fluxion, commence à se rétablir. Les Familles Espagnoles qui ont suivi le parti de l'Empereur pendant la dernière guerre, esperent beaucoup du Traité qui vient de se conclure, & qu'elles rentreroient dans la possession de leurs Biens qui sont confisquez. On parle toujours de donner le Duché de Mantouë à un Prince qui le tiendra en Fief de la Maison d'Autriche; & les appréhensions qu'on avoit d'une prochaine guerre en Italie, commencent à se dissiper.

VII. *Saxe. Dresde.* Le Roi n'a pas donné ordre de former un Camp près de Guben, comme on l'avoit dit le mois dernier. On travaille seulement à faire des recrüs, pour rendre les Regimens complets. S. M. souhaiteroit fort que l'affaire de Thorn s'accommodât; mais les Polonois ne paroissent pas encore, dit-on, disposés à y prêter l'oreille. Cependant on compte beaucoup sur la médiation de l'Empereur, & on ne doute pas qu'elle ne soit acceptée par la République avec le respect & la déférence qui sont dûs à un si grand Monarque. Le 14. le Corps des Trabans, celui des Gardes à cheval, & huit des meilleurs Regimens Saxons reçurent ordre de marcher en Pologne, pour la sûreté de la personne du Roi, qui doit s'y rendre au commencement de Mai. Le 21. S. M. alla à Leypsich avec une nombreuse Cour, pour y voir la Foire.

VIII. *Prusse. Berlin.* On seroit à la veille de quelque action d'éclat, si on n'étoit prévenu que l'Empereur s'entremettant pour l'accommodement de
l'affaire

l'affaire de Thorn, toutes choses demeureront en suspens, jusqu'à ce que S. M. I. en ait pris une entière connoissance. Le rendez-vous général des Troupes Prussiennes est cependant marqué près de Preslow sur les Frontieres de Pologne ; & il se forme actuellement un Camp près de Koningsberg en Prusse, où on envoie d'ici quantité d'Artillerie & de Munitions de guerre. Il y a encore dix Regimens en marche pour s'y rendre ; & on dit toujours que le Roi ira se mettre à la tête de cette Armée qui doit agir contre les Polonois, en cas qu'on n'en vienne pas à un accommodement. Le 24. la Cour revint de Postdam à Berlin. Le Comte de Rabutin Ministre de l'Empereur que quelques difficultés sur le cérémonial avoient arrêté sur sa route, arriva le 27. ; & le 28. S. Ex. eut Audience de S. M. Le 30. le Roi & la Reine retournerent à Postdam, pour y rester jusqu'au mois de Juillet.

IX. *De divers endroits.* L'Electeur de Cologne arriva le 9. Mai à Coblentz, accompagné du Prince Theodore de Baviere son Frere, Evêque de Ratisbonne, revenant de Munich, & en dernier lieu de la Cour Palatine. S. A. S. E. est attenduë à Bonn pour le 16., où elle fera son entrée publique avec beaucoup de magnificence ; tous les préparatifs étant faits pour cette ceremonie. La Cour Palatine va passer l'Été à Swetzinghen.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le Pays du NORD depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Les menaces & les mouvemens des Princes Protestans n'ont pû encore jusqu'ici ébranler la fermeté des Polonois qui paroissent toujours déterminés à une vigoureuse défense, & à maintenir leurs Libertés & les Privileges de leur République. Que n'auroit-on pas à craindre d'une pareille disposition, si on ne comptoit que les bons offices des Puissances désintéressées, leur sagesse, leur pieté, & leur puissante médiation contribueroient à ramener à la douceur des esprits trop aigris? Et dans quel affreux état le Nord seroit-il replongé, par une guerre toujours cruelle & fatale quand elle est animée de part & d'autre par le zèle de la Religion? Zele peut-être trop amer, & opposé à la Religion même, qui ne veut que la paix & la charité. On a publié à Varsovie l'Ordre du Grand Général de la Couronne, qui enjoint aux Troupes de se rendre sous leurs Drapeaux, sous peine aux Officiers d'être cassez, & aux Soldats d'être punis selon les loix de la guerre; & on a déjà fait la repartition de celles qui doivent occuper les Postes les plus exposés. Le Sénat ayant reçu une Lettre de l'Empereur, portant établissement d'une Commission touchant l'affaire de Thorn, s'assembla là-dessus extraordinairement le 9. & le 10. Avril; on continuë néanmoins toujours les préparatifs de la guerre, & on arme avec toute la diligence possible, pour n'être pas prévenu, soit du côté de la Russie, soit

du côté de la Prusse, qui font les plus à portée d'agir: Le Grand General, & divers autres Seigneurs levent des Troupes à leurs propres dépens, & toute la Noblesse du Royaume a ordre de monter à cheval au premier avertissement. Cette situation épineuse n'embarassé pas peu le Senat qui s'assemble souvent, mais sans prendre de résolution, tant l'agitation est grande parmi la Nation. Le Roi a disposé de l'Evêché de Posnanie en faveur de Mr. Poninski Chanoine de cette Eglise; & Mr. Potoski Palatin de Smoensko, a été fait Starost de Zykolnitie. Sa Majesté est attendue à Fraustat pour le mois de Mai. On n'apprend pas qu'il se soit encore commis aucune hostilité sur les Frontieres de Pologne, & tout s'est passé jusqu'à present en menaces & en préparatifs.

II. *Suede. Stockholm.* Il y a deux Commissions établies par ordre du Roi, & cela à la requisition des Etats, pour faire la recherche de tous ceux qui ont commandé en 1719. les Milices envoyées contre les ennemis sur la Côte Orientale & Occidentale du Royaume, & dont la conduite n'a pas été fort reguliere. Il y a aussi une Députation pour travailler aux affaires de l'Eglise, qui a commencé à s'assembler avant Pâques, & qui est composée des Députés de la Noblesse, du Clergé, & du tiers Etat au nombre de 16. personnes. La Cour est à Carelsberg, où elle passera une partie de la belle saison; & on parle toujours du voyage du Roi en Allemagne. Le Comte Gilemborg a été fait Gouverneur d'Elfsborg Lane & de Dalie, à la place du feu Baron Fock: Mr. le Baron Josias de Cederhielm Sénateur est nommé Ambassadeur du Roi à la Cour de Russie, & le Prince Galitzin est attendu ici avec le même caractère. On équipe à Carelskron huit Vaisseaux de Guerre; & S. M. paroît toujours beaucoup

ne s'interessa point à l'affaire de Thorn. On assure que les Etats Généraux du Royaume seront convoqués pour le mois d'Août prochain.

III. *Danemarck.* On travaille à augmenter les Fortifications extérieures de Copenhague, pour mettre cette Place en meilleur état de défense. Le 16. Avril on célébra à Rosenbourg par une magnifique fête l'anniversaire de la naissance de la Reine; & sur les dix heures du matin L. M., le Prince & la Princesse Royale s'étant rendus à Tolbude à bord d'une Chaloupe qui les transporta à Nevenholm, y virent lancer à l'eau le Sleswich, Vaisseau de guerre de 50. pièces de Canon; ce qui fut fait au son des Trompettes & Timballes, & au bruit des décharges de plusieurs piéces d'Artillerie. Le soir L. M. se rendirent à Frederixbourg, le lendemain à Freudenland, & l'après-midi Elles arrivèrent à Freudensberg. Le Prince & la Princesse Royale passeront l'été à Herschholm. La Commission établie pour connoître du meurtre du Comte de Rantzau, a rendu sa sentence, par laquelle le Major Pretorius est condamné à être ténéillé & ensuite roüé vif, deux autres complices à être décapités, & la femme d'un Domestique du Comte, à être mise au Pilon & ensuite bannie. Après l'exécution on doit instruire le procès de l'autre Comte de Rantzau qui est arrêté, & accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de son frere

IV. *Petersbourg.* Voici la suite de ce qui s'est passé aux funeraillles du Czar.

Le nombreux Convoi dont nous fimes mention le mois dernier, se rendit du Palais à la Forteresse, le long de la Riviere, passant entre deux files de Soldats rangés en haye, chacun un flambeau de cire blanche à la main, & ce qu'il y eut de remarquable, est que, quoiqu'il tomba ce jour-là beaucoup

de neige, tout le Convoi marcha à pied, & tous les hommes eurent la tête découverte. A chaque demie minute on faisoit des salves d'Artillerie, qui continuèrent jusqu'à ce que le Convoi fut arrivé à l'Eglise: alors il se fit trois salves générales de la Mousqueterie & du Canon. Le Corps du Czar, & celui de la Princesse Natalie furent placés sous le magnifique Catafalque qui leur avoit été préparé; & lorsque chacun eut pris place selon son rang, on commença la Liturgie. L'Oraison funebre fut prononcée par l'Evêque de Pleskow, & après le Service les Corps furent inhumez selon les ceremonies de l'Eglise Grecque. Il y a eu jour & nuit une Garde près du Tombeau. Les Officiers qui la monterent le premier jour furent le Prince de Repnin Welt-Marechal, le Lieutenant-Général Lefse, le Major Général Le Fort, & 4. Colonels; & cette Garde a dû être relevée pendant six semaines. Le magnifique Mausolée d'Albâtre qu'on lui prépare, n'a pû être prêt pour les Obseques: Il aura 16. pieds de longueur sur 10. de largeur, & ce monument sera, dit-on, digne du Heros pour lequel il est destiné. On travaille aussi à une statue qui sera placée au milieu de la place St. Pierre, au bas de laquelle seront représentées en relief les principales actions de ce grand Monarque. La Czarine garde à son service la plupart des Domestiques du Prince son Epoux, les autres ont été placés partie auprès du Duc d'Holstein, partie auprès de la Princesse sa future Epouse, & partie auprès du Grand Duc dont on forme la Maison sur le pied de l'Héritier présompris de la Couronne.

V. La Czarine a été reconnüe Souveraine de tous les vastes Etats de cette Monarchie, sans aucune opposition, à l'exclusion du jeune Grand Duc, qui seul par le droit de sa Naissance y pouvoit légitimement

des Princes &c. Juin 1725. 49

ément prétendre. Telle ayant été la volonté du défunt Czar. On équipe la Flotte pour mettre en Mer au 1. Mai, afin d'exercer les gens de Marine, comme les années précédentes, & on doit toujours entretenir sur pied 46. Vaisseaux de ligne & autant de Fregates. On continuë les Conférences avec les Ministres des Puissances Protestantes, au sujet de l'affaire de Thorn, à laquelle S. Majesté paroît s'intéresser, & on parle d'un voyage de cette Princesse à Moscow, où elle établira, dit-on, un Viceroy avec un pouvoir fort étendu, qui pourroit bien être le Prince de Menzikoff. La consommation du Mariage du Duc d'Holstein avec la Princesse fille aînée de S. M. est fixée au mois de Mai. On fait pour cette Ceremonie des préparatifs extraordinaires, & la mort du Czar n'a apporté aucun dérangement à cette Alliance, que ce Prince avoit lui-même menagée. Le Général Allard a demandé sa démission, & se retire en Livonie, avec une pension de 2000. roubles que la Czarine lui accorde. Le Baron de Schaffiroff a été rappelé de son exil de Siberie, & est entré au service du Duc d'Holstein. Le General Butterlin, Lieutenant Colonel des Gardes de Preobrazenski, & Mrs. Oujakoff & Jesupaff, Majors dans le même Regiment, ont été faits Senateurs. Les ordres sont donnés pour continuer les travaux du Canal de Ladoga; & S. M. s'attache particulièrement à exécuter tous les grands projets de son auguste Epoux. Les Troupes qui sont en Livonie; se tiennent prêtes à marcher, & il est certain qu'on formera un Camp près de Riga, où S. M. a, dit-on, dessein de faire un voyage par Nerva & Revel. Le Comte Cederhielm, Ambassadeur de Suede, est attendu ici; & un Exprés dépêché de Constantinople par Mr. de Romanzoff, a apporté à la Cour la Ratification du dernier Traité conclu

entre la Porte & la Russie. Le 16. la Czarine reçut une Lettre de l'Empereur, par laquelle S. M. I. lui recommande, dit-on, les interêts du jeune Czarrowitz, la priant en même-tems de ne se point mêler des affaires qui concernent l'Empire, & entr'autres celle de Thorn. On est de plus en plus charmé de la douceur, de la bonté, & de l'affabilité de S. M. qui se fait aimer généralement de tous ses Sujets.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & au PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. La convocation générale du Clergé du Royaume, a été prorogée jusqu'au 7. Juin prochain; & le Comte de London est nommé pour aller assister à l'Assemblée du Clergé d'Ecosse, en qualité de Commissaire du Roi, à la place du Comte de Hoprun. Le départ du Roi pour Manno-ver n'étoit pas encore fixé le 15. Avril, cependant on préparoit à Derpsfort les Yachts destinés à transporter S. M. en Hollande. Il y a six Membres de la Chambre des Communes désignés pour être créés Pairs du Royaume, qui sont, le Chevalier Robert Reymond, le Chevalier Thomas Hammer, le Chevalier Pierre King, le Chevalier Jean Jekill, Mr. Daniel Pultney, & Mr. Bromsley. Le 23. il se tint au Palais de St. James un grand Conseil, dans lequel le Lord Chef de Justice Raymond prit séance en qualité de Membre; & le Comte de Cholmendeley y prêta le serment comme Lieutenant de Roi des Comtez de *Chester, d'Embig,*
Mont.

Montgomery, Flint, Carnarvan, Mertonek, & Anglesea. Le 24. le jeune Prince Guillaume fut reçu Grenadier de la Compagnie du second Regiment des Gardes commandées par le Comte d'Albermale; on lui donna les Armes & le Bonet, & il monta ce jour-là la Garde devant le Palais de Leicester.

II. Le Parlement continuë ses séances, & donne tous les soins à augmenter la tranquillité & la prospérité de la Nation Britanique. Le jugement de l'affaire du Comte de Mablefield, ci-devant Grand Chancelier d'Angleterre, a été ordonné par les deux Chambres pour le 17. Mai, & on met toutes choses en état pour consommer cette procédure avant la séparation du Parlement. On travaille actuellement à dresser un Bil pour le rétablissement & le rapel du Comte de Bollingbrock, qui depuis plusieurs années est retiré dans les Païs étrangers, pour crime de rebellion; S. M. lui accordant la grace sur les pressantes sollicitations de Madame son Epouse, qui est ici depuis quelque-tems. Le départ du Roi pour les États d'Allemagne est fixé au mois de Juin, & Mr. Scot est, dit on, nommé pour commander l'Escadre qui doit servir d'escorte à Sa Majesté dans son passage en Hollande. Mr. Finck va remplacer à la Cour de France M. Valpole, qui à son retour sera fait Secretaire d'Etat.

III. L'ancien Ordre de Bath ou du Bain va être renouvelé. On croit même que la Ceremonie s'en fera avant le départ du Roi pour Hannover; que le jeune Prince Guillaume sera fait le premier Chevalier, & qu'on travaille aux habits dont il doit être revêtu dans cette Ceremonie. L'habit de cet Ordre est bleu celeste, avec un nœud de soye blanche en forme de croix; un capuchon sur l'épaule gauche, & des Eperons d'or aux

ralons. Quoiqu'on attribüé l'institution de cet Ordre à Arthus Roi des Saxons, qui vinrent en Angleterre dès le commencement du cinquième siècle, on n'en a pourtant gueres de lumieres que depuis Henri IV. qui le rétablit en 1399. Voici à quelle occasion. Un jour que ce Monarque étoit au Bain, deux veuves qui avoient ensemble un procès, sur lequel elles n'avoient pû obtenir Sentence des Juges ordinaires, vintent lui demander justice. Un des Officiers qui étoit present, les annonça au Roi, en lui disant: *Que la Couronne qu'il possédoit ne se soutenant que par la puissance de Dieu & par la pieté, il devoit à tous ses Sujets la justice qui leur étoit refusée par ses Ministres.* Sur quoi ce Roi équitable sortit du Bain, alla entendre ces femmes, leur rendit justice, & institua ensuite, ou plutôt rétablit en memoire de cette action, l'Ordre des Chevaliers dont il s'agit.

IV. *Hollande.* Le Vice-Amiral Sommelsdick a fait voile du Texel avec l'Escadre de cet Etat qu'il commande, pour aller croiser pendant l'Été sur les Corsaires d'Alger dans la Méditerranée & dans l'Océan, en deçà du Déroit de Gibraltar. Il ya eu une nombreuse Promotion de Colonels, Lieutenans-Colonels, Majors, &c. Le 25. Avril ils prêterent tous le serment de fidelité devant le Conseil d'Etat, & le 28. les Seigneurs Etats d'Hollande & de Westfrise se separerent jusqu'au 9. Mai. Le 30. le Marquis de Fenelon, nouvel Ambassadeur de France, qui s'étoit rendu dès le matin à Delft avec toute sa Famille, fit son entrée publique à la Haye avec les ceremonies ordinaires, étant accompagné d'un Cortège de 80. Carolles. On admira sur tout l'ordre de la marche, le bon goût & la magnificence de ses Equipages, la propreté de ses Domestiques & de sa Maison qui étoit fort nombreuse, & la richesse
de

de ses livrées qui étoient d'un drap jaune galonné d'argent. Nous ne repétons pas ce qui fut observé dans cette occasion, le cérémonial étant toujours le même, & tout le monde en étant instruit. Le 3. Mai S. Exc. eut sa premiere Audience publique de L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux, à laquelle elle fut conduite par Mr. Dyselmuyden & Mr. Emmen, Députés de L. H. P. avec le même train & les mêmes ceremonies que le jour de son Entrée. La Garde étoit sous les Armes dans la Cour, & S. Ex. ayant été introduite dans l'Assemblée, elle se plaça sur un Fauteuïl qu'on lui avoit préparé, & délivra ses Lettres de créance. Après que la lecture en eut été faite, elle prononça le discours suivant.

Hauts & Puissants Seigneurs,

TE suis infiniment flatté de l'Emploi que je viens remplir auprès de vous. Il me donnera lieu de vous témoigner combien dès mes premieres années j'ai appris à m'intéresser pour votre Republique, & à la regarder comme un ferme appui de la sureté commune, placé au milieu des plus grandes Puissances de l'Europe.

Aujourd'hui la France n'a pas seulement un grand Roi: un Prince livré aux pénibles fonctions du Ministère vous montre, dans un caractère ferme & fidele, tout ce qui doit exciter vôtre confiance.

Il sçait que ce qui peut assurer aux plus grands Empires une solide prosperité, est d'en employer la Puissance à maintenir le repos & le bonheur des Etats voisins. Des maximes si pures ne peuvent manquer de vous unir plus étroitement à nous. Elles avoient pénétré le grand cœur de l'illustre Pere du Monarque que je sers. Le Ciel ne le montra avec ses vertus que pour rendre sa perte autant digne de vos regrets que

des nôtres. Il étoit réservé à son auguste Fils de dissiper toutes les jalousies par son Règne paisible, en devenant pour l'Europe entière le lien d'une tranquillité générale, sans exemple depuis tant de siècles.

Dans ces heureuses circonstances le préjugé de l'Éducation a parlé en ma faveur. Il me sera permis de m'en vanter devant cette auguste Assemblée. Celui de qui je la tiens, ne cessa point dans les malheureux tems qui nous divisèrent, d'être regardé de vous d'un œil ami; & le voisinage de vos Armées ne fit que rendre plus éclatant les témoignages de vôtre plus flatteuse estime. Un cœur formé de sa main; une Franchise (j'oserais le dire) presque Republicaine, ont paru propres à vous plaire, & le sage Ministre qui m'a précédé a été moins occupé de produire un Parent, que d'assurer auprès de vous un Successeur à son zèle pour la bonne intelligence.

Mon occupation sera d'étudier vos intérêts, de m'en instruire en les aprenant de vous-mêmes, & de travailler sincèrement à les concilier avec ceux du Roi mon Maître. Je n'ai point lu aux livres qui font de la Politique un Art d'illusion. Elle est au contraire un commerce honête d'intérêt entre les Nations. Le plus habile est celui qui pour y gagner sçait y faire gagner autrui. Une sage générosité même n'en est pas bannie, & souvent le plus grand trait de l'habileté est de sçavoir sacrifier à propos des intérêts présents pour ménager d'utiles Alliés.

Hauts & Puissans Seigneurs, vous n'êtes pas moins un modèle dans ce genre sublime de Commerce, que dans celui qui rend vos Villes florissantes des Richesses de l'Univers. Cette même fidélité, cette application persévérante, cette sage prévoyance de l'avenir si naturelles à vôtre Nation, accompagnent ceux d'entre vous qui montent aux premiers Emplois, & en font de surs Pilotes pour conjurer les tempêtes du dehors

dehors & au dedans. Vous devez à ce Caractere qui vous est propre cette suite non interrompue de grands hommes, qui ont porté si loin la gloire de vôtre République. Nous les voyons revivre dans les sages dépositaires de vôtre autorité. Je sens tout le prix de traiter avec de tels Ministres, & de n'y porter que des objets aussi interessants pour votre prosperité que pour celle de l'Europe entiere.

C'est par la pureté de ces vûës que je me propose de m'acquitter des Ordres que je dois remplir, & de repondre aux témoignages déjà reçus de vôtre bienveillance. Ma plus grande ambition dans le cours de mon Ministère sera de la meriter.

Ce fut M. Van Dorp de Maasdam, Président de l'Assemblée qui répondit à ce Discours; après quoi S. Ex. fut reconduite à l'Hôtel du Prince Maurice où elle fut splendidement traitée aux dépens de l'État pour la dernière fois. Le 4. le Baron Hop Ambassadeur à la Cour de France, partit pour retourner à Paris, où S. Ex. ne doit rester que jusqu'à la fin de l'année. Le 9. les Etats d'Hollande & de Westfrise se rassemblèrent pour la première fois depuis leur dernier ajournement, & on a envoyé des instructions à Mr. de Fontaine Secrétaire du feu Comte de Colyers à Constantinople, pour y prendre soin des affaires de la République jusqu'à nouvel ordre. On a reçu avis que la paix est conclüe entre l'Empereur & la Cour d'Espagne.

V. Pais-Bas Bruxelles. On a envoyé dans toutes les Provinces des Lettres circulaires pour la convocation generale des Etats de Brabant, de Limbourg, de Gueldre, de Luxembourg, de Flandres, de Namur, de Hainaut, & de Malines, qui doivent s'assembler en cette Ville le 15. Mai.

On prépare le Grand Sallon, où l'Assemblée doit se

se tenir ; il y aura alors une grande fête à la Cour, & tous les Etats y seront ce jour-là regalés d'un festin somptueux au nom de l'Empereur dans la grande Salle du Palais, où l'on élève un Trône magnifique. Le sujet de cette convocation, est de faire accepter d'une manière solemnelle par tous les Etats des Pays-Bas Autrichiens la *Pragmatique-Sanction*, qui règle la succession en faveur des filles de l'Empereur au défaut d'Héritiers mâles, & qui fut déjà publiée il y a quelques années pendant le Ministère du Marquis de Prié. Le Comte de Daun fait travailler à une nouvelle Livrée pour paroître le jour de cette solemnité avec plus d'éclat & de pompe. Les Etats de Brabant qui s'étoient assemblés le 15. Avril, se sont séparés, & ont accordé un double vingtième pour l'année courante, avec la continuation du Droit établi sur les quatre especes de consommation. On avoit proposé d'augmenter de 19. jusqu'à 25. sols la taxe sur le Tonneau de Bierre, mais les Etats ont mieux aimé y suppléer par un don gratuit de 150. mille florins.

VI. Il a paru un Edict touchant les faux Monnoyeurs qui ordonne à toutes personnes de déclarer les biens, meubles, actions, credits, papiers, documens, argenterie, &c. appartenans ausdits faux Monnoyeurs qui sont arrêtés ou qui sont fugitifs, à peine d'être tenus pour leurs complices, & être châtiés selon la rigueur des Loix &c. Le Procureur General de Brabant poursuit vivement ces affaire, & on s'attend que dans peu elle sera en état d'être jugée. Il paroît aussi une nouvelle Ordonnance, en conformité d'un reglement du Pape qui a été envoyé aux Evêques de ces Pais, qui règle l'habillement des Prêtres, & autres Personnes Ecclesiastiques, leur enjoignant de s'abstenir de frequenter les Cabarets, Maisons de Caffé, & autres Lieux publics, de
quitter

des Princes &c. Juin 1725. 459

quitter la peruque avant la St. Jean, & leur défendant de célébrer la Messe avec des cheveux poudrés. Le 25. on fit l'incorporation des Troupes Nationales. Les sept Regimens d'Infanterie qui restoit sur le pied Allemand de 1700. hommes chacun, & le Regiment de Cavalerie de Vesterloo a été incorporé dans les deux Regimens de Dragons de Holstein & de Ligne, pour n'en composer à l'avenir plus qu'un. Le 1. Mai ils commencerent à recevoir la paye Allemande, & le pain qui leur fut fourni comme aux Troupes Imperiales. Les Colonels n'en font point encore nommez, & on attend là-dessus les ordres de la Cour de Vienne. Les Chevaux qui restoit au Regiment de Dragons du Prince Eugene de Savoye qui passe en Italie, ont été donnés au Regiment de Vehlen qui reste en Garnison à Luxembourg.

VII. Son Exc. le Comte de Daun avoit fait publier le 27. un Placard portant reduction des Especes d'or & d'argent sur le pied de l'argent de change, interdisant tout autre cours, mais sur les representations des Magistrats des principales Villes, on en a fait publier un second qui surseoit l'exécution du premier. Ainsi les Especes restent sur le même pied que ci-devant. Un Ecuyer de l'Archiduchesse Gouvernante de ces Pais-Bas, est arrivé ici de Vienne; & on travaille à plusieurs magnifiques Catoffes qui seront achevez vers le mois d'Août. Le 8. Mai le Comte de Daun reçut un Exprés de Vienne avec avis que la paix étoit conclüe entre l'Empereur & l'Espagne; le même Exprés repartit le même jour pour en aller faire part aux Ambassadeurs de S. M. qui sont à Cambrai, & Son Ex. ayant fait assembler le 9. le Conseil d'Etat, lui communiqua cette grande nouvelle. Le Marquis de Vesterloo est parfaitement rentré en graces au-
prés

près de l'Empereur, & ce Seigneur est attendu ici de Vienne, où il doit ensuite retourner avec la Marquise son Epouse. La Marquise de Rupelmonde est arrivée ici de Paris.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes, & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* La Comtesse d'Albermale, & la Comtesse de Cardignan sont accouchées à Londres d'un fils chacune.

II. *Mariages.* Le Comte de la Feuillade épouse à Paris Mademoiselle de Pic.

Le Comte de Baviere fils naturel de l'Electeur de ce nom, a épousé à Paris Mademoiselle de Pontcharvain.

Le 3. Mai le Duc de Bedford épousa à Londres Mademoiselle Anne Egerton fille du Duc de Bridgewater.

Le fils du Marquis de Charost épouse à Paris Mademoiselle de Taveshac de l'ancienne Maison de Perigord.

III. *Morts.* Le Comte de Ribaucourt ci-devant General de la Cavalerie au service des deux Couronnes, est mort à Bruxelles. Il étoit de la Maison de Spinosa.

Le Marquis de St. Albans Gouverneur de Veruë en Piémont, est mort dans son Gouvernement.

La mort a aussi enlevé le Marquis de Caselette Gouverneur de Nice.

Messire Anne Rouillé Comte de Meisai Introduceur des Ambassadeurs à la Cour de France, mourut

des Princes, &c. Juin 1725. 461

mourut à Paris le 10. Avril âgé de 29. ans, laissant à ses Héritiers une très-riche succession.

Le 8. mourut à Londres en couche l'Épouse de l'Évêque de Clochester.

Le 6. Mars mourut à Constantinople après trois jours de maladie le Comte de Colyers Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux à la Porte Ottomane. Il étoit âgé de 70. ans, & avoit succédé en 1688. au Comte son Pere dans ce poste délicat, dans lequel il s'est maintenu avec beaucoup de reputation.

On confirme la mort du Marquis de Suze fils naturel du Roi de Sardaigne, tué à Cagliari en Sardaigne de trois coups de Stilet par une femme.

La Comtesse de Polle, Dame d'atours de la Reine de Suede, est morte à Stockholm.

Le Duc de Limatolla de la Maison de Jamba Corta est mort à Naples d'une goutte remontée.

La Princesse Pie de Savoye épouse de Mr. Pierre Xen Procureur de St. Marc, est morte à Venise.

Le General Guimaldi est mort à Corfou.

La Comtesse d'Arlington est morte à Londres.

Dom Marc Ottoboni, Duc de Fiano, frere du Cardinal de ce nom, & neveu du Pape Alexandre VIII. mourut le 13. à Rome.

Mr. Desalleurs ci-devant Ambassadeur de France à la Porte-Ottomane, est mort à Paris.

Le Comte de Joyeuse est mort dans la même Ville, laissant ses Biens à son Valet de Chambre, à l'exclusion de son frere & de sa Sœur.

Le Comte Maximilien Stampa est mort à Milan.

Le fils unique du Prince Torchitelli est mort à Naples.

Au commencement de Mai l'Évêque d'Ayestat mourut dans son Diocèse.

Madame

Madame Hop épouse de l'Ambassadeur de Leur H. P. les Etats Généraux auprès de S. M. Britannique, est morte à Londres.

Mr. de Noordwich de la Chambre des Nobles de Hollande, est mort dans la Seigneurie.

F I N.

*Table generale & alphabetique des principales
matieres contenues dans ce XLIV. Tome.*

A

A <i>Cadémie établie à Petersbourg par le Czar.</i>	13.
établissement d'une autre à Paris	91. prix
proposés par l'Académie Française.	164
<i>Allemagne</i>	49. 132. 209. 285. 362. 440
<i>Angleterre</i>	68. Harangues du Roi au Parlement
69. suite des nouvelles	147. 222. 304. 378.
	453
<i>Archiduchesse</i> (l') Elizabeth nommée Gouvernante générale des Pays-Bas.	213

B

B <i>Baviere.</i>	217
<i>Bonn.</i>	367

C

C <i>Adix</i>	20. 102. 172. 246. 407
<i>Cologne</i>	56. 137. 291
<i>Czar</i> (mort du)	296. la Princesse son Epouse
élevée sur le Trône	299. Formulaire du serment
prêté à cette Princesse	302. Genealogie du feu
<i>Czar</i>	303. Relation de la pompe funébre.
	374.
	451

D

D <i>Annemarc.</i>	66. 220. 294. 369. 450
<i>Dantzich.</i>	219
<i>Daun</i> (e Comte de) son entrée à Bruxelles.	308

E

E <i>Nig mes.</i>	12. 91. 163. 236. 328. 400
<i>Espagne.</i>	15. 95. 166. 241. 329. 403

F

F <i>Erdinand</i> (le Prince) reconnu Héritier de la Couronne d'Espagne.	95
<i>Finances</i> (état des) en France	130. 208. 273. 358
	438
<i>Flarance.</i>	33. 112. 193. 258. 344. 425
	<i>France</i>

Table des matieres.

France. 36. 120. 196. 261. 348. 428
Francfort. 217

G

G *Enes.* 31. 117. 192. 256. 343

H

H *Annover.* 366
Histoire de Charles XII. Roi de Suede. 12
Hollande. 76. 148. 227. 307. 381. 455

I

I *Incendie à Arouca.* 410
Infante (renvoi de l') en Espagne. 352. 433
Italie. 22. 107. 174. 247. 334. 411

L

L *lege.* 56. 137
Litterature. 3. 83. 155. 233. 313. 389
Livourne. 32. 118. 194. 259. 345
Lorraine. 132. 276
Luxembourg. 228

M

M *Althe.* 423
Milan. 33. 119. 194. 259. 346. 426
*Morain (Mr.) sa Dissertation sur la croissance &
 décroissance de l'homme &c.* 401

N

N *Aissances. Mariages. Morts.* 76. 150. 229.
 382. 461
Naples. 29. 116. 191. 255. 342. 413
Nord. 57. 137. 218. 291. 367. 448

O

O *Stende* 228
Ouragan furieux à Lisbonne. 104
Ouverture du Jubilé universel à Rome 181. Ou-
 verture du Concile. 417

P

P *Ais-Bas.* 76. 149. 227. 308. 381. 455
Palatinat. 290

Table des matieres.

Pape (Lettre du) au Cardinal de Noailles 46. son
Bref aux Dominicains 175. sa Bulle pour l'in-
diction d'un Concile à Rome 234

Petersbourg. 67. 145. 221. 295. 371. 450

Pologne. 57. articles de la nouvelle loi servant de
reglement aux Troupes. 59. extrait de la Sen-
tence du Tribunal Assessorial contre la Ville de
Thorn 63. suite des nouvelles de Pologne 137.
constitution de la derniere Diette 138. suite des
nouvelles. 218. 291. 367. 448

Pompe funebre de Louïs I. Prince Regnant en Es-
pagne, faite à Paris dans l'Eglise de Nôtre-Dame.
93. 155. précis de l'Oraison funebre qui y fut
prononcée. 162

Portugal. 20. 103. 173. 246. 333. 408

Prague. 55

Prusse. 55. 136. 215. 290. 365. 447

R

Remontrance des Directeurs de la Compagnie
des Indes des Provinces Unies contre l'établisse-
ment de la Compagnie d'Ostende. 3. 83. 89.

Rome. 22. 107. 174. 247. 334. 411

S

Sicile. 423

Suede. 65. 144. 219. 293. 368. 449

Suisse. 35. 119. 195. Lettre de l'Ambassadeur de
France au Canton de Basle 196. suite des nou-
velles. 347. 427

T

THorn. 144

Traité de Paix conclu entre les Cours de
Vienne & d'Espagne. 443

Turin. 34. 119. 194. 260. 347. 426

Turquie. 278. relation de ce qui s'est passé à l'ar-
rivée & à l'Audience de Mr. d'Andrezel Amba-
sadeur de France à la Porte, *ibid.*

Table des matieres.

V

V <i>Enise.</i>	30. 117. 192. 256. 345. 424
<i>Vertot</i> (Dissertation de l'Abbé de) sur les Sermons usitez parmi les anciens François	314.
	389
<i>Vie du Czar.</i>	164
<i>Vienne.</i>	49. 132. 209. 285. 361. 440

Fin de la Table des matieres.